

Juin 2025

2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ



SOMMAIRE

Édito.....	p.1
Le territoire de la CCVT.....	p.2
Le bureau.....	p.4
Le conseil communautaire.....	p.5
Les temps forts.....	p.6
AXE 1 - Aménagement	p.8
AXE 2 - Économie	p.14
AXE 3 - Tourisme	p.24
AXE 4 - Mobilité	p.36
AXE 5 - Patrimoines naturels et culturels	p.42
AXE 6 - Transition écologique	p.52
AXE 7 - Cohésion sociale	p.58
Ressources	p.66
Nos partenaires.....	p.76
Remerciements partenaires.....	p.78

ÉDITO



À l'heure où les retours en arrière sont nombreux en ce qui concerne l'action et l'organisation des collectivités territoriales, la Communauté de communes poursuit sa structuration et son engagement au service du territoire et de ses habitants.

Au cours de l'année 2024, les élus de la Communauté de communes ont été particulièrement mobilisés sur l'élaboration de documents d'orientations stratégiques pour l'avenir. Il s'agit bien sûr de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale qui fixe le cadre de l'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années, complété par le Programme Local de l'Habitat, le Plan Climat Air Energie Territorial, le renouvellement de la stratégie économique ou la charte forestière. Autant de documents cadres qui essaient d'anticiper les évolutions socio-économiques et climatiques ou les évolutions démographiques de notre territoire.

Le rapport d'activité relate aussi le travail mené par les équipes sur les actions récurrentes de la CCVT, qu'elles soient sociales, environnementales, économiques. Elles sont nombreuses et apportent des services et des soutiens qui complètent l'action des communes, du département ou de la région.

Que ces partenaires institutionnels ou tous ceux qui contribuent à amplifier le travail de nos services soient ici remerciés.

Et je tiens à remercier tout particulièrement les agents de la Communauté de communes et les élus qui siègent à mes côtés pour leur engagement, leur dévouement et leur professionnalisme.

Gérard FOURNIER-BIDOZ
Président de la Communauté
de Communes des Vallées de Thônes

LE TERRITOIRE DE LA CCVT



LE TERRITOIRE

349,70 km²
19 235 habitants

TOURISME

75 000 lits touristiques
750 km de sentiers
5,5 M de nuitées (été et hiver 2024)

ÉCONOMIE

8 500 emplois
9 930 actifs (au 1er janvier 2024)
3 Appellations d'Origine Protégées
5 Indications Géographiques Protégées
28 % de surface agricole
187 exploitations agricoles
2 600 entreprises
29 espaces économiques

MOBILITÉ

1 axe majeur Anancy-Thônes-Stations
2 lignes régionales Y62 / Y63
Navettes saisonnières Aravis Bus :
23 lignes en hiver
9 lignes en été

HABITAT

22 000 logements
60% de résidences secondaires

ENVIRONNEMENT

84 % de zones naturelles
dont plus de 50% de zones forestières
5 sites Natura 2000 :
Massif de la Tournette
Plateau de Beauregard
Chaîne des Aravis
Plateau des Glières
Plateau du Bargy

LE BUREAU

PRÉSIDENT

Gérard FOURNIER-BIDOZ
Maire des Villards-sur-Thônes



- > 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT
Claude COLLOMB-PATTON
Adjoint au Maire de Thônes
- > 2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
André PERRILLAT-AMÉDÉ
Maire du Grand-Bornand
- > 3^{ÈME} VICE-PRÉSIDENTE
Laurence AUDETTE
Maire de Dingy-Saint-Clair
- > 4^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Didier THÉVENET
Maire de La Clusaz
- > 5^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Pierre BARRUCAND
Maire de La Balme-de-Thuy
- > 6^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Sébastien BRIAND
Maire des Clefs
- > 7^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Philippe ROISINE
Maire de Serraval
- > 8^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Didier LATHUILLE
Maire de Saint-Jean-de-Sixt
- > 9^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Franck PACCARD
Maire du Bouchet-Mont-Charvin
- > CONSEILLER DÉLÉGUÉ
Stéphane CHAUSSON
Maire de Manigod
- > CONSEILLER DÉLÉGUÉ
Bruno DUMEIGNIL
Adjoint au Maire de Dingy-Saint-Clair
- > CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE
Catherine HAUETER
Maire d'Alex

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ALEX

Catherine HAUETER
Claude CHARBONNIER

LA BALME-DE-THUY

Pierre BARRUCAND

LES CLEFS

Sébastien BRIAND
Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ

Didier THÉVENET
Alexandre HAMELIN
Pascale MEROTTO

DINGY-SAINT-CLAIR

Laurence AUDETTE
Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND

André PERRILLAT-AMÉDÉ
Jean-Michel DELOCHE
Hélène FAVRE-BONVIN

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN

Franck PACCARD

MANIGOD

Stéphane CHAUSSON
Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT

Didier LATHUILLE
Danièle CARTERON

SERRAVAL

Philippe ROISINE
Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES

Claude COLLOMB-PATTON
Grégory BAERT
Claire BARRIN
Stéphane BESSON
Benjamin DELOCHE
Rémi FRADIN
Chantal PASSET
Graziella POURROY-SOLARY
Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES

Gérard FOURNIER-BIDOZ
Odile DELPECH-SINET

LES TEMPS FORTS DE 2024

> 18.01.2024

Cérémonie de vœux et 30 ans de la CCVT



> 22.03.2024

Séminaire Plan Climat Air Énergie Territorial en présence du Député Antoine ARMAND



> 22 au 26.05.2024

Fête de la nature



> 29.01.2024

Lancement de la reprise de la démarche de révision du SCoT Fier-Aravis



> 19.04.2024

Rendu Climsnow



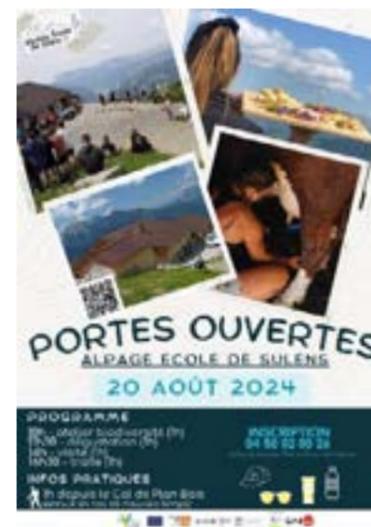
> 17 et 18.07.2024

Visites des jurys en alpage - Challenge Alpes 2025



> 20.08.2024

Journée portes ouvertes à l'Alpage école



> 24.09.2024

Officialisation du partenariat avec la Fondation Eugène et Marie Fournier en faveur de la forêt et la biodiversité des Vallées de Thônes



> 20.11.2024 et 03.12.2024

Ateliers de concertation autour du Plan Alimentaire Territorial



> 05.09.2024

Élection des membres du Comité Social Territorial



> 17.10.2024

Formation des alpagistes ayant engagé des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)



> 26.11.24

Débat en Conseil communautaire sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la révision du SCoT Fier-Aravis



> 12.12.2024

Signature de la Convention Territoriale Globale en présence des représentants de la CAF de la Haute-Savoie



AXE

01

Un bassin de vie dynamique à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité

AMÉNAGEMENT



URBANISME

Instruction des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la CCVT instruit pour le compte des communes les autorisations d'urbanisme :

- Certificats d'urbanisme
- Déclarations préalables
- Permis d'aménager
- Permis de construire
- Permis de démolir

Bilan de l'instruction des autorisations d'urbanisme



511 Dossiers instruits



307 Permis de construire



102 Déclarations préalables

Consultations CAUE

- > La CCVT prend en charge, pour le compte des communes, des consultations auprès de l'architecte conseil du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 74.

46 dossiers traités, soit 9 dossiers de moins qu'en 2023.

Bilan dématérialisation

- > La CCVT a mis en place pour les communes un guichet unique depuis le 1^{er} janvier 2022 permettant aux pétitionnaires de déposer et de suivre l'instruction des dossiers de demandes d'urbanisme. Depuis sa mise en place, on constate une augmentation de 51% des dossiers dématérialisés pour atteindre, en 2024, 71% des dossiers déposés via la plateforme dématérialisée.

Avis / appui sur les Plan Locaux d'Urbanisme communaux

- > La CCVT a donné un avis sur la modification de 3 PLU des communes du territoire.

Elle a participé en amont à l'élaboration de 2 modifications de PLU.

Bilan conformité et suivi de chantier

- > En 2024, 41 contrôles de conformité ont été effectués par la CCVT en lien avec les communes, soit 11 contrôles de moins que 2023.

Webinaire logiciel + journées de formation des communes

- > La CCVT a organisé 5 formations aux agents des communes du territoire des Vallées de Thônes et 8 webinaires d'utilisation du logiciel d'instruction.

La collectivité a suivi 12 webinaires de formations pour l'administration du logiciel.

Chiffres de l'habitat



Nombre de logements sur la CCVT :

environ 22 000, dont plus de 13 000 sont des résidences secondaires (60% de résidences secondaires sur la CCVT / 80% sur les communes stations)



Nombre de logements sociaux :

450 représentant seulement 6% des résidences principales



Éligibilité logement social :

63% de la population de la CCVT est éligible au logement locatif social / 82% est éligible à l'accession sociale en Bail Réel Solidaire (nouveaux plafonds 2024)

Programme Local de l'Habitat

- > L'année 2024 a permis de finaliser et d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2030.
- > Les orientations stratégiques et le programme d'actions ont été validés en comité de pilotage le 9 décembre 2024. Le document vise à répondre aux besoins en logements des habitants du territoire, dans le respect de la mixité sociale, en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre d'habitations.
- > La CCVT a veillé à construire son deuxième PLH en concertation avec les partenaires institutionnels, les acteurs de l'habitat et du social ainsi qu'à associer le grand public au cours de la démarche. La collectivité a également coordonné la reprise de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale Fier-Aravis avec l'élaboration du PLH.
- > Le budget prévisionnel en correspondance avec le programme d'actions est de 2 007 000 € sur la période 2025-2030 (6 ans).
- > Le projet de PLH a été approuvé en Conseil communautaire le 28 janvier 2025 et soumis à l'avis des communes.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2024-2029

- > La CCVT a engagé sa deuxième Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) le 10 juin 2024 pour une durée de 5 ans. L'OPAH est un outil de réhabilitation du parc de logements qui permet d'octroyer des aides techniques et financières aux particuliers. C'est un axe essentiel dans la stratégie de rénovation énergétique des bâtiments portée par la collectivité.

Une convention a été signée avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Département de la Haute-Savoie permettant de mobiliser environ 5 millions d'euros sur la période 2024-2029 autour de 5 domaines d'intervention :



La rénovation énergétique



L'adaptation à la perte d'autonomie



La lutte contre l'habitat indigne



L'amélioration du parc locatif



La mise aux normes de l'assainissement individuel

- > Pour 2024-2029, le budget d'aides aux travaux de la CCVT s'élève à 266 000 €/an. L'objectif est de financer les travaux d'environ 350 logements sur 5 ans.
- > Fin 2024, 4 dossiers ont été déposés et ont permis de débloquer 69 128€ d'aides aux travaux dont 60 138€ de l'ANAH, 6 990€ de la CCVT et 2000€ du Département.

Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat

- > Le Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat a été marqué en 2024 par la fin de la démarche Haute-Savoie Rénovation Énergétique. Après un temps de réorganisation, les prestataires et les EPCI ont redéveloppé un service de qualité pour les usagers, sur l'ensemble du département. En 2024, 312 personnes ayant un projet de rénovation énergétique ont bénéficié de conseils téléphoniques et 55 ont été reçues en rendez-vous personnalisés.

Opération Viking

- > La CCVT a souhaité étudier la faisabilité de réaliser des logements sociaux sur un terrain inter-communal « Le Viking » sur la Commune des Villards sur Thônes. Dans cette perspective, la Communauté de communes a sollicité l'appui du pôle de compétences du Département et de l'Agence Alpine des Territoires pour l'accompagner dans sa réflexion.

Suite aux résultats encourageants de l'étude de faisabilité, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès d'opérateurs de logements sociaux pour un projet de construction de logements 100% social, en location et accession. 3 candidats ont été admis à présenter un projet. Ils ont été reçus en audition courant avril 2025.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

➤ Le Conseil communautaire, par sa délibération n°2023/046 du 13 juin 2023, a abrogé la délibération n°2019/084 du 27 août 2019 approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de SCoT. Cette décision a permis de relancer la révision du SCoT sur la base de la délibération de prescription n°2015/071 du 21 juillet 2015.

Après la réunion de lancement du 19 décembre 2023, un travail important a été mené en 2024 pour finaliser la révision, avant la fin du mandat :

- 15 réunions avec les élus en format bureau, conseil communautaire, copil ou séminaire,
- 2 réunions avec les personnes publiques associées : le 14 avril 2024 pour la présentation du diagnostic et le 23 octobre 2024 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- 8 échanges individuels avec les personnes publiques consultées (comité de développement agricole, collectif Fier-Aravis, associations de résidents secondaires de La Clusaz et du Grand-Bornand,
- 1 réunion publique le 29 janvier 2024 à Saint Jean-de-Sixt,
- 2 réunions du conseil citoyen le 24 avril 2024 et le 23 octobre 2024.

Conformément à l'article L143-18 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil communautaire sur les orientations générales du PADD du SCoT Fier-Aravis, quatre mois au moins avant l'arrêt. Il s'est déroulé le 26 novembre 2024.



➤ La phase d'arrêt du SCoT a été fixée pour le printemps 2025. Le PADD du SCoT est construit autour d'un axe transversal et de 6 axes :

- Axe 0 transversal : Intégrer les objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et la trajectoire « zéro artificialisation nette » à horizon 2050,
- Axe 1 : Un bassin de vie dynamique à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité,
- Axe 2 : Une économie génératrice d'image et de dynamique pour le territoire,
- Axe 3 : S'affirmer comme une destination touristique de référence,
- Axe 4 : Renforcer l'accessibilité des vallées de Thônes et améliorer les mobilités internes,
- Axe 5 : Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser,
- Axe 6 : Une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales qui positionne le territoire au cœur des enjeux du développement durable.



AXE

02

Une économie génératrice
d'image et de dynamique
pour le territoire

ÉCONOMIE



LES ESPACES ÉCONOMIQUES

Rappels sur la nouvelle politique foncière à vocation économique entrée en vigueur sur le territoire intercommunal

Conscients de l'importance stratégique du foncier et souhaitant éviter les dérives spéculatives ainsi que les mutations non maîtrisées, les élus communautaires ont adopté une délibération cadre en décembre 2022.

Cette dernière précise que ce sont désormais des baux longue durée (au moins 30 ans) qui seront proposés aux porteurs de projets et chefs d'entreprise dans les espaces économiques sous maîtrise de la CCVT.

Ils pourront ouvrir des droits à construire dans le cas d'un bail à construction par exemple. Par ailleurs, à chaque nouvelle opportunité d'acquisition par la CCVT d'un tènement à vocation économique, son utilisation postérieure sera soumise à la même règle de non-cession.

Lancement des études pré-opérationnelles sur 2 Espaces Économiques

> Création de l'espace économique des Petays, situé sur la Commune du Grand-Bornand (environ 16 000 m²)

Afin de réaliser les travaux de viabilisation, une étude de maîtrise d'œuvre a été lancée en 2024 avec plusieurs cabinets spécialisés dont un architecte.

L'objectif est d'optimiser les surfaces des futurs lots à bâtir. Ils seront réservés aux artisans locaux, via un bail à construction, et sélectionnés par appel à projet lancé courant 2025.

32 950€
Montant de l'étude

> Extension de l'espace économique des Mesers, située sur la Commune de Saint-Jean-de-Sixt (environ 40 000 m²).

La viabilisation du tènement nécessite la réalisation de plusieurs études environnementales. Cette expertise lancée fin 2024 se poursuivra tout au long de l'année 2025.

L'aménagement de la nouvelle zone se fera en tranches successives incluant une nouvelle desserte depuis la route départementale.

211 285€
Montant de l'étude

Renouvellement de la stratégie de développement économique

- > Dotée d'une première stratégie opérationnelle adoptée en 2018, la Communauté de communes a engagé en 2023-2024 la réactualisation du document pour tenir compte de l'évolution des filières économiques et des spécificités locales.

Outre l'actualisation des données socio-économiques nécessaires pour la révision du SCoT Fier-Aravis, la collectivité se devait de fixer de nouvelles orientations de développement de son territoire à un horizon de 5 à 10 ans.

4 piliers ont été déterminés et se déclineront en axes opérationnels donnant lieu à un plan d'action déployable à court, moyen et long terme.

4 orientations stratégiques qui se déclineront en plans d'actions opérationnels



Avec un objectif global : conforter, concerter et animer les acteurs publics du territoire

1.

PERMETTRE AU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL DE SE RÉGÉNÉRER, DE SE DÉVELOPPER, DE SE TRANSMETTRE

- > Répondre aux besoins des entreprises locales, la plupart fortement insérées, liées à la culture «montagne» et qui ne sont pas délocalisables
- > Soutenir les entreprises locales dans leurs perspectives de développement
- > Préserver l'activité productive, de services et de proximité du territoire
- > Promouvoir les filières d'avenir, les filières liées aux (nouvelles) activités de montagne et au potentiel avéré du territoire en s'appuyant sur l'entrepreneuriat, l'innovation et générer des services à la population et aux entreprises

2.

RENFORCER LES CENTRALITÉS PRINCIPALES ET SECONDAIRES

- > Créer les conditions d'accueil des commerces indépendants, de nouvelles enseignes et/ou activités locomotives dans les centres -villes et les centres-bourgs
- > Maîtriser le développement du commerce en périphérie et affirmer le rôle des centres-villages, tout en desservant de manière optimale l'ensemble des communes
- > Renforcer la fréquentation régulière des commerces locaux en animant le territoire

3.

CONSTRUIRE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE QUI PERMET ET FACILITE LA TRANSITION

- > Agir en faveur d'une économie locale plus résiliente et en phase avec les enjeux contemporains
- > Accompagner les dynamiques d'échanges économiques locaux et de mutualisation inter-entreprises
- > Créer les conditions favorables au développement d'entreprises à impact social et environnemental positif
- > Développer l'Économie sociale et solidaire, économie circulaire et le réemploi

4.

OPTIMISER LES ESPACES ÉCONOMIQUES (EE)

- > Créer les conditions d'accueil favorables sur les espaces d'activités du territoire
- > Optimiser l'occupation de l'espace et augmenter le potentiel d'implantation tout en respectant les principes législatifs en vigueur
- > Compléter le parcours résidentiel des entreprises en développant de nouveaux produits immobiliers
- > Outiller la CCVT dans sa maîtrise de l'occupation foncière du territoire
- > Structurer une animation territoriale

Les aides au commerce de proximité

- > Depuis 2019, la CCVT apporte une aide directe aux commerces de proximité lors de la réalisation de travaux de leur point de vente avec vitrine à hauteur de 5 000 € maximum, soit 10% des dépenses subventionnables plafonnées à 50 000 €. Cette aide intervient en complément de l'aide régionale dont le taux est fixé à 20 %.

Période 2019-2024



12 Projets accompagnés



57 408 € Montant de subventions attribuées



1,38M € De travaux réalisés

Subventions attribuées en 2014

Enseigne	Description du projet	Commune	Montant des travaux HT	Aides attribuées	
				CCVT	Région
MAISON PERREAU	Reprise d'une boulangerie existante	Saint-Jean-de-Sixt	200 000 €	5 000 €	10 000 €
LA PETITE LIVRERIE	Création d'une librairie	Saint-Jean-de-Sixt	29 580 €	2 958 €	5 916 €
LE SKALI	Création d'un restaurant «street food»	Saint-Jean-de-Sixt	150 000 €	5 000 €	10 000 €

Initiative Grand Annecy

- > Depuis 2018, la CCVT a noué un partenariat étroit avec l'Association Initiative Grand-Annecy, spécialisée dans l'accompagnement des porteurs de projet dans le domaine de la création, de la reprise et de la première croissance d'entreprise.

En 2024, l'Association a bénéficié d'une subvention de 27 872 € de la part de la CCVT et accompagné 18 projets sur le territoire de la CCVT.



Carte des espaces d'activité économique de la CCVT



Caractéristiques et liste des espaces d'activité économique de la CCVT



COMMUNE	ESPACE ÉCONOMIQUE	SURFACE (HA)
ALEX	La Verrerie	9,3
ALEX	Le Vernay	11
DINGY-ST-CLAIR	Chez Collet	2,8
LA BALME-DE-THUY	Les îles	5,6
LA CLUSAZ	Le Gotty	2,4
LE GRAND-BORNAND	La Carrière	0,9
LE GRAND-BORNAND	Les Petays	1,6
LE GRAND-BORNAND	Les Pochons	4,2
LES CLEFS	Belchamp	1,2
LES VILLARDS-SUR-THÔNES	Les Perrils	1,8
MANIGOD	Les Bréviaires	1,1
SAINT-JEAN-DE-SIXT	Les Faux	2,8
SAINT-JEAN-DE-SIXT	Le Villaret	1,4
SAINT-JEAN-DE-SIXT	Les Mesers	8,1
SAINT-JEAN-DE-SIXT	Rochasset	1,5
SERRAVAL	Sous La Roche	1
THÔNES	Le Bray	17,3
THÔNES	Les Vernaies	17,3
THÔNES	La Cour	4,6
THÔNES	La Balmette+Les Brauves	12,8+0,3
THÔNES	Saint Blaise	2,8
THÔNES	La Curiaz	1,2
THÔNES	Carrefour	0,9
THÔNES	Mont-Charvin	0,5
THÔNES	La Crusaz	1,7
THÔNES	La Scierie	0,9
THÔNES	Pré Varens	1,2
THÔNES	Morette	1,2

PLAN PASTORAL TERRITORIAL FIER-ARAVIS

Depuis 2010, la CCVT porte le Plan Pastoral Territorial (PPT) Fier-Aravis pour le compte de ses 12 communes membres et des 11 communes associées du Massif Fier-Aravis, permettant de soutenir des investissements structurants et de valoriser l'activité pastorale.

En 2024, 7 projets ont été soutenus

- > 3 projets de travaux liés à l'amélioration des équipements de production et transformation laitières (41 593 € de subventions)
- > 2 projets de travaux liés à l'amélioration de la ressource en eau en alpage (63 036 € de subventions)
- > 1 projet de reconquête pastorale (32 297 € de subvention)
- > 1 projet lié à l'animation annuelle du dispositif (5 796 € de subvention)

En 2024, ce sont 23 alpagistes qui ont également pu profiter de la mise à disposition gratuite de panneaux de sensibilisation à installer sur leurs alpages.

En complément, différentes actions de sensibilisation ont été mises en œuvre autour des bons comportements en alpage et des enjeux liés au besoin de chiens de protection

- > Organisation du Challenge Alpages 2024,
- > Formation des agriculteurs qui souhaitent intégrer un chien de protection à leur troupeau,
- > Diffusion des outils de communication existants (dont campagne de communication « Montagne, Respect ! »).

L'ensemble des offices de tourisme et des alpagistes du territoire élargi PPT Fier-Aravis ont ainsi été destinataires d'une synthèse des outils de communication disponibles pour faciliter leur diffusion.

Extraits des visuels de la campagne « Montagne Respect »



CHALLENGE ALPAGES

ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES (AFP)

Le Challenge Alpages a permis de faire renaître les traditionnels "Concours d'alpages" en associant et sensibilisant l'ensemble des acteurs du territoire aux enjeux actuels de l'agropastoralisme.

Les Associations Foncières Pastorales (AFP) sont des associations syndicales autorisées par arrêté préfectoral, groupant des propriétaires de biens pastoraux et forestiers.

La CCVT, via le PPT Fier-Aravis, souhaite aujourd'hui mieux valoriser l'activité agropastorale et son rôle sur les espaces d'altitude, toujours plus fréquentés et convoités, ainsi que la richesse de ses productions fermières.

Cette nouvelle version du Challenge Alpages, initialement proposée entre 2012 et 2015, est née d'une volonté commune de mettre en valeur les alpages et les alpagistes qui y travaillent, pour donner du sens au pastoralisme et mieux respecter ces pratiques.

L'édition 2024 a été consacrée aux alpages du secteur géographique Aravis Nord, Beaufort et Grand-Bornand. Les 28 alpagistes candidats ont reçu des récompenses valorisant leur spécificité au travers de « coups de cœur » choisis par les membres du jury (passion et tradition, transmission et projets d'avenir, gestion des parcs...). En 2025, ce seront les alpages du secteur des massifs des Glières, du Bargy et Cenise qui seront concernés.

Chaque année, quel que soit le type de production présent sur l'alpage, les jurys rencontrent les alpagistes volontaires pour qu'ils présentent leur travail à l'alpage et leur vie quotidienne en montagne. La diversité du pastoralisme et l'étendue du territoire nécessitent de réaliser une édition sur 3 années (2022, 2024, 2025).

Le Challenge Alpages n'a pas pu avoir lieu en 2023 faute de financement associé.



28 candidats



48 membres de jury



90 personnes présentes à la restitution du 7 novembre 2024



15 partenaires financiers



Elles ont notamment pour vocation la réalisation de travaux d'amélioration pastorale pour le compte de leurs membres dans le cadre des dispositifs d'aides suivants :

- > Le Plan Pastoral Territorial (PPT) Fier-Aravis financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et le Conseil départemental de la Haute-Savoie
- > Le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) du Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Seules des entités collectives sont aujourd'hui reconnues par ces financeurs : les subventions d'amélioration pastorales ne peuvent être attribuées directement aux exploitants agricoles ou aux propriétaires.

En 2024, le territoire de la CCVT comprenait 8 AFP :

- > 6 ont confié leur gestion administrative et comptable à la CCVT dès 1997,
- > L'AFP de la Clusaz, gérée jusque là par la mairie, a été confiée à la CCVT à partir du 1^{er} janvier 2025,
- > L'AFP du Grand-Bornand créée à l'automne 2024.

Depuis 2024, un service mutualisé dédié a été créé pour assurer la gestion administrative et financière des AFP, ainsi que celle du Syndicat Intercommunal du Plateau de Beaufort. Les structures concernées ainsi que les communes supports participent à son financement.

AFP	Communes concernées	Réunions réalisées en 2024	Programmes de travaux réalisés en 2024
COL DE LA BUFFAZ	Thônes et Glières Val de Borne	1	0
MONT-CHARVIN	Le Bouchet-Mont-Charvin, Serraval et Val de Chaise	2	2
DRAN-ALBON-CRUET	La Balme-de-Thuy, Dingy-Saint-Clair et Thônes	2	2
MANIGOD-SULENS	Manigod	2	7
SERRAVAL	Serraval, Les Clefs et Saint-Férréol	1	5
BEAUREGARD	Thônes, La Clusaz, Manigod et Les Villards-sur-Thônes	1	3
LA CLUSAZ	La Clusaz, Le Grand-Bornand, Saint-Jean-de-Sixt	Non gérée par le service mutualisé	
LE GRAN-BORNAND	Le Grand-Bornand	1	0
TOTAL		10	19



Inauguration le 6 juillet 2024 de l'Ecurie ARPEYRON, dont les travaux de rénovation ont été portés par l'AFP du Mont-Charvin

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Consciente de l'importance grandissante des enjeux de l'alimentation, la CCVT s'est lancée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en février 2023. L'objectif est de définir des actions concrètes, portées par divers acteurs, permettant d'améliorer l'accès à une alimentation plus durable et de qualité pour la population locale.

1. La première étape

La première étape consistait à réaliser un diagnostic partagé du territoire afin de mieux comprendre le fonctionnement des différents maillons de l'alimentation.

Réalisé en interne par la responsable de mission sur une année et validé en novembre 2024, l'état des lieux a permis de dresser un « portrait alimentaire du territoire ». Une illustration est en cours de création afin de rendre le diagnostic alimentaire accessible au grand public.

Une vingtaine d'acteurs variés se sont réunis pour co-construire les principaux enjeux du projet alimentaire en lien avec les thèmes évoqués. La concertation se poursuit et ces enjeux seront par la suite déclinés en actions opérationnelles, afin de répondre aux besoins alimentaires du territoire.

Depuis 2024, l'élaboration de ce projet est soutenue par une subvention au titre du FEADER, sur une période d'un an et demi.

2. La seconde étape

En se basant sur cette analyse, des temps d'échanges ont été proposés à une grande diversité d'acteurs du territoire les 20 novembre et 3 décembre 2024, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc, sur 4 thématiques précises :



Préservation du foncier agricole et transmission des exploitations



Amélioration des approvisionnements locaux et de qualité en restauration hors domicile



Diversification de la production agricole/alimentaire du territoire



Amélioration de l'accès à une alimentation diversifiée et de qualité pour la population locale



Saveurs des Aravis

Le réseau Saveurs des Aravis est piloté depuis 2023 par une instance dédiée, sous la responsabilité de la CCVT.

Après avoir priorisé ses missions, le COPIL Saveurs des Aravis a poursuivi la restructuration de son réseau en remettant à jour sa charte d'engagement. Des entretiens individuels ont permis d'affiner les critères de sélection proposés aux 4 catégories d'acteurs :



Agriculteurs/
exploitants agricoles



Artisans
alimentaires et
métiers de bouche



Restaurateurs



Commerçants
alimentaires

En parallèle, le réseau a poursuivi ses missions d'animations et de sensibilisation en proposant les montées en alpage avec 4 exploitations volontaires. Au total, ce sont 80 participants qui ont pu découvrir les traditions de l'agriculture de montagne et les produits locaux. Afin d'avancer pleinement sur le PAT, les repas locaux prévus initialement en fin d'année 2024 ont été repoussés en début d'année 2025.



AXE

03

S'affirmer comme une destination touristique de référence et faire du massif des Aravis un modèle européen du tourisme alpin de demain

TOURISME



OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL « THÔNES CŒUR DES VALLÉES »

La CCVT intervient dans le cadre de la compétence partagée du tourisme sur le financement des actions de promotion et de communication effectuée par l'Office de tourisme intercommunal « Thônes Cœur des Vallées » sur les 8 Communes composant le bas du territoire de l'intercommunalité.

Historique de la compétence touristique

- > L'Office de tourisme Thônes Val-Sulens est devenu communautaire suite au transfert de la compétence promotion du tourisme à la CCVT en 2017. Sa nouvelle identité « Thônes Cœur des Vallées » traduit l'élargissement de son périmètre d'intervention à 8 communes : Alex, Dingy-Saint-Clair, La Balme-de-Thuy, Thônes, Les Villards-sur-Thônes, Les Clefs, Serraval, Le Bouchet-Mont-Charvin.
- > Depuis 2019, la CCVT et les communes membres disposent d'une compétence partagée sur les animations touristiques.

Office de tourisme intercommunal « Thônes Cœur des Vallées »

- > L'Office de tourisme communautaire exerce des missions de promotion, de communication et de l'accueil via un financement de la CCVT.
- > La subvention versée par la CCVT à l'OTI en 2024 s'élève à 349 300 € pour les actions de promotion touristique et d'accueil. En complément, la CCVT a réalisé des travaux d'amélioration de l'espace d'accueil de l'OTI pour un montant de 34 550 €.



La fréquentation 2024

> La fréquentation touristique



Données issues d'Orange Flux Vision + G2A

Carte touristique Massif des Aravis et Vallées de Thônes

> En 2023, l'OTI a également piloté un travail collectif réalisé avec les 4 autres offices de tourisme, visant à élaborer une carte touristique de l'ensemble du territoire des Vallées de Thônes pour faciliter le parcours de la clientèle touristique sur le territoire.

Elle est disponible auprès des offices de tourisme depuis le printemps 2024.



ANNECY MOUNTAINS



Le collectif s'est engagé sur un plan d'action de 2023 à 2026 consacré principalement au développement de la filière vélo. La contribution financière annuelle des collectivités partenaires s'élève à 267 000 €/an dont 48 000 € à la charge de la CCVT.

Les collectivités partenaires : Grand Anancy / Communauté de Communes des Vallées de Thônes / Communauté de Communes des Sources du Lac d'Anancy / Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis.

ANNECY MOUNTAINS est une démarche de coopération permettant, depuis 2016, de fédérer les territoires touristiques autour du lac d'Anancy et de développer des projets communs.

Le portage administratif, technique et juridique du collectif est assuré par la CCVT qui met à disposition du projet ses services supports ainsi qu'un bureau.

Le projet s'articule autour d'un dénominateur commun : l'itinérance. Elle permet de relier les offres et services, de favoriser la circulation de la clientèle sur le périmètre d'Anancy Mountains.

Les offices de tourisme partenaires : Lac d'Anancy / La Clusaz / Le Grand-Bornand / Manigod / Saint-Jean-de-Sixt / Sources du Lac d'Anancy / Thônes Cœur des Vallées.

Zoom sur la filière vélo : 3 univers de pratiques

Un travail collaboratif mené depuis 3 ans.



Structuration de la filière vélo

2 études de positionnement	Des outils adaptés pour faciliter et encadrer la pratique pour le client	diffusion et promotion de l'offre
Vélo route	Carte vélo	Dossier presse vélo
VTT	Topo guides route & Gravel	Accueils presse vélo
	Livret pour construire son séjour	Salon grand public
	Rubrique vélo avec les parcours, traces GPX, les services sur le site web	Salon professionnel
		Promotion digitale





40 parcours

du lac aux montagnes pour
les cyclotouristes et les
cycloportifs



**1 carte gratuite
et un topo guide**
avec le détail des parcours
en vente à 5€ dans les
offices de tourisme



**+ de 70
services labellisés
Accueil vélo**



**10
café cyclo**



Des accueils presse
spécialisés (magazines Gravel,
Bike Café, Bike Eco, Vélo Mag,
Outlines&)



Une présence
sur le Critérium
du Dauphiné à Thônes



Une collaboration
avec Route des Grandes Alpes®
pour une grande itinérance



Des salons grand public
et professionnels spécifiques
aux séjours à vélo
(en France et en Europe)



Diffusion de parcours
vélo route sur
l'application Komoot



Une étude de
positionnement VTT
réalisée pour mieux connaître
les pratiques
et les attentes des pratiquants



Le lancement du
schéma Directeur VTT,
visant à améliorer et
encadrer les pratiques VTT



**1 campagne
photos VTT**

En janvier 2025, l'équipe s'est renforcée avec un mi-temps supplémentaire dédié à la communication et au graphisme.

ESPACE VALLÉEN DES ARAVIS

Depuis 2015, le massif des Aravis est labellisé « Espace Valléen ». Grâce à ce dispositif, le territoire bénéficie de financements pour soutenir des projets visant la diversification touristique et l'adaptation aux changements climatiques. Portée par la CCVT, la candidature des Aravis pour la période 2021-2027 s'articule autour de trois objectifs stratégiques prioritaires : repenser la mobilité, construire la transition et poursuivre la diversification de l'offre touristique.

Schéma directeur des activités de pleine nature

C'est dans ce cadre qu'en 2023, la collectivité a engagé les travaux visant à élaborer un Schéma des activités de pleine nature à l'échelle de son territoire, avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat.

Après une phase de concertation réalisée durant l'été 2023, il ressort un consensus général, à savoir le besoin d'encadrement des pratiques, plutôt que le développement de celles-ci, autour des questions de mobilités, d'aménagements et de cohabitation des usages.

En 2024, plusieurs séances de travail ont permis d'aboutir à un plan d'action articulé autour de trois axes stratégiques



Viser l'excellence pour la
randonnée et le trail dans les
Vallées de Thônes



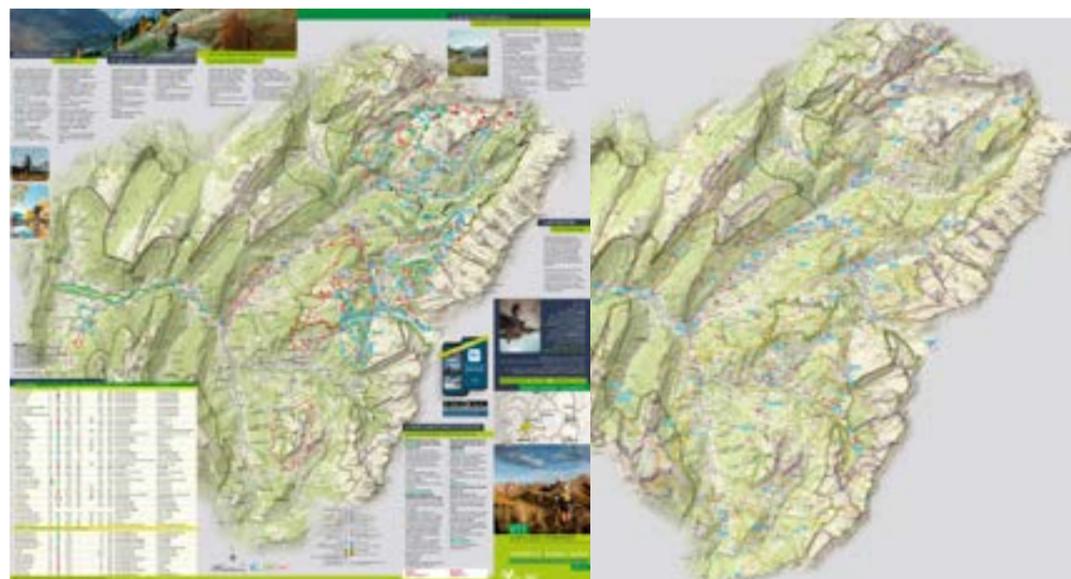
Encadrer la pratique du VTT
pour une cohabitation
harmonieuse



Garantir la durabilité des
activités de pleine nature

LANCEMENT DES SCHÉMAS DIRECTEURS RANDONNÉE ET VTT

Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée porté par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la CCVT avait validé en 2017 son premier Schéma Directeur de la Randonnée, établi pour une durée de cinq ans. Ce travail a permis de définir 780 km de sentiers à entretenir et baliser sur le territoire de la collectivité, afin d'offrir aux usagers un accès structuré et sécurisé aux itinéraires les plus variés et emblématiques. Un important travail de balisage et de valorisation a ainsi été mené au cours de ces dernières années.



Aujourd'hui, ce premier Schéma Directeur arrive à échéance et une révision s'impose. L'année 2024 a ainsi marqué le début de cette dynamique, avec un premier bilan de l'existant et la mise en œuvre des ajustements nécessaires. En 2025, la priorité sera donnée à l'amélioration de la qualité des sentiers plutôt qu'à l'extension du réseau. Ce travail s'articulera autour de trois axes majeurs : cohabitation des usages, partage des espaces et valorisation des itinéraires emblématiques.

Dans cette même optique, la CCVT, en collaboration avec le Grand Anancy et la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Anancy, a lancé en 2024 l'élaboration d'un Schéma Directeur du VTT. Ce projet s'inscrit dans le prolongement d'une étude plus large menée sur la pratique du vélo dans le cadre du programme Anancy Mountains. L'objectif de ce

schéma est de confirmer et structurer le réseau VTT existant, d'identifier de nouveaux itinéraires potentiels, notamment en fond de vallée ou en interconnexion entre les intercommunalités, et d'assurer la maîtrise foncière des tracés. Face à une fréquentation en forte hausse, la gestion des usages devient en effet un enjeu majeur pour garantir un partage harmonieux des espaces.

Ces deux schémas - randonnée et VTT - ont vocation à pérenniser les itinéraires, améliorer la cohabitation entre les différents usagers (randonneurs, vététistes, exploitants et propriétaires) et assurer un accès partagé et durable à nos espaces de montagne.

Lancement de la démarche des randonnées pépites

➤ En complément de la révision du Schéma de la Randonnée et dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Activités de Pleine Nature, la CCVT a lancé en 2024 le projet des « Randos Pépites ».

Dans la continuité de la volonté d'améliorer la qualité des itinéraires, cette initiative a pour objectif d'aménager certains itinéraires emblématiques du territoire afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Une dizaine d'itinéraires ont été sélectionnés par les communes du territoire.

Première phase du projet

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'État, couvrant 20% du coût prévisionnel des travaux, ainsi qu'auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui pourrait financer jusqu'à 50% du projet. Pour cette première phase, cinq itinéraires prioritaires ont été retenus :



**Refuge de la
Pointe Percée**
depuis le Col des Annes
Le Grand-Bornand

Panorama du Danay
depuis les Confins
La Clusaz

Lac du Charvin
depuis Sous l'Aiguille
Manigod

**Plaine du Fier et
les Cascades**
Thônes

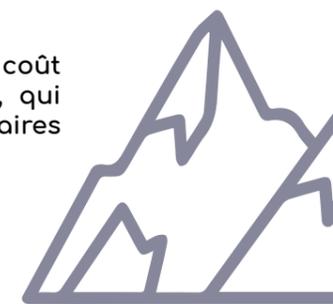
**Aiguille Verte /
Lac de Lessy**
depuis le Chinailon
Le Grand-Bornand

Panorama du Danay
depuis le Danay d'en Haut
Saint-Jean-de-Sixt

Lac du Charvin
depuis les Sardoches
Le Bouchet-Mont-Charvin

**Lac de
Tardevant**
depuis les Confins
La Clusaz

Sommet du Sulens
depuis le Plan Bois
Les Clefs



Les prochaines étapes

La suite de la démarche consistera à obtenir les accords fonciers nécessaires, puis à engager les travaux d'aménagement.

L'un des objectifs majeurs de cette initiative est de canaliser la fréquentation sur des itinéraires clairement définis, réduisant ainsi la pression sur d'autres sites plus sensibles. En offrant des sentiers aménagés et attractifs, nous limitons la dispersion des randonneurs et préservons les milieux naturels.

À terme, cette approche garantira une expérience immersive de qualité, tout en favorisant la préservation des paysages et de la biodiversité.



Balisages mis en place

➤ En 2024, plusieurs opérations de pose et de mise à jour du balisage ont été réalisées dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, puis réceptionnées en présence du Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Ces interventions ont concerné les itinéraires suivants :


GRP Tournette Aravis et GR96
 portion reliant le Col des Annes au Refuge de Gramusset


GRP Tournette Aravis et GR96
 portion reliant le Chinailon au Hameau Cuillery


Circuit des Cascades de Montviard à Alex
 pose complète du balisage sur l'itinéraire


Sentier des Fauges – TVS
 [entre le Col du Fer et Ville de Rosset] : mise à jour des lames directionnelles et entretien du balisage



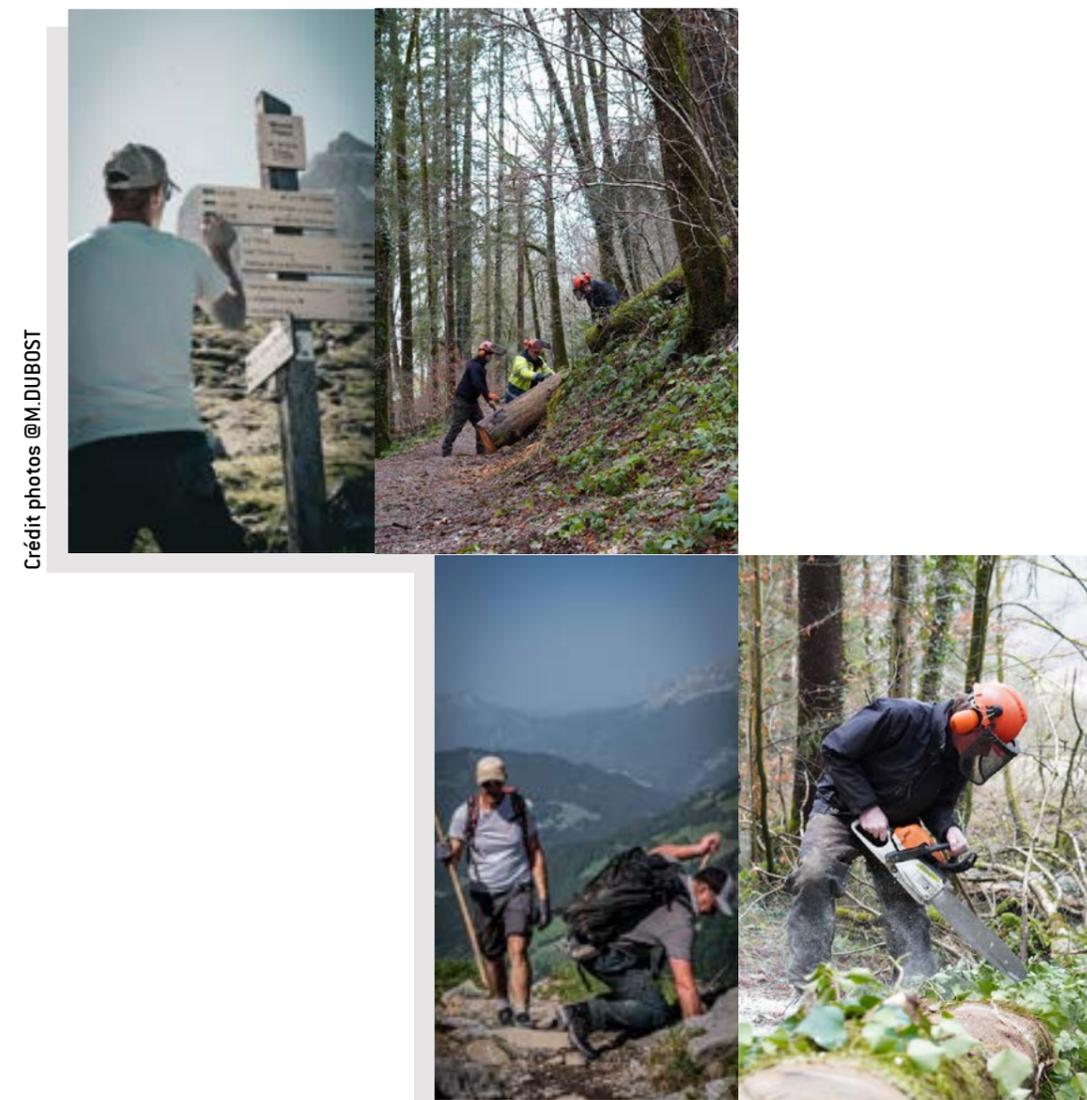
En parallèle, les équipes en charge de l'entretien et du balisage des sentiers ont bénéficié d'une formation départementale sur la pose de balisage, organisée en mai 2024 sur le territoire de la CCVT.

L'année 2024 a également permis d'identifier les manques ponctuels en matière de balisage, dus à des détériorations ou à l'usure du matériel. Des commandes spécifiques ont été passées, afin de maintenir la qualité et la lisibilité des itinéraires sur l'ensemble du territoire.

Cette démarche se poursuivra en 2025 avec la prise en main par les équipes de notre application FieldMaps de gestion et de suivi des sentiers, permettant un entretien encore plus efficace et réactif.

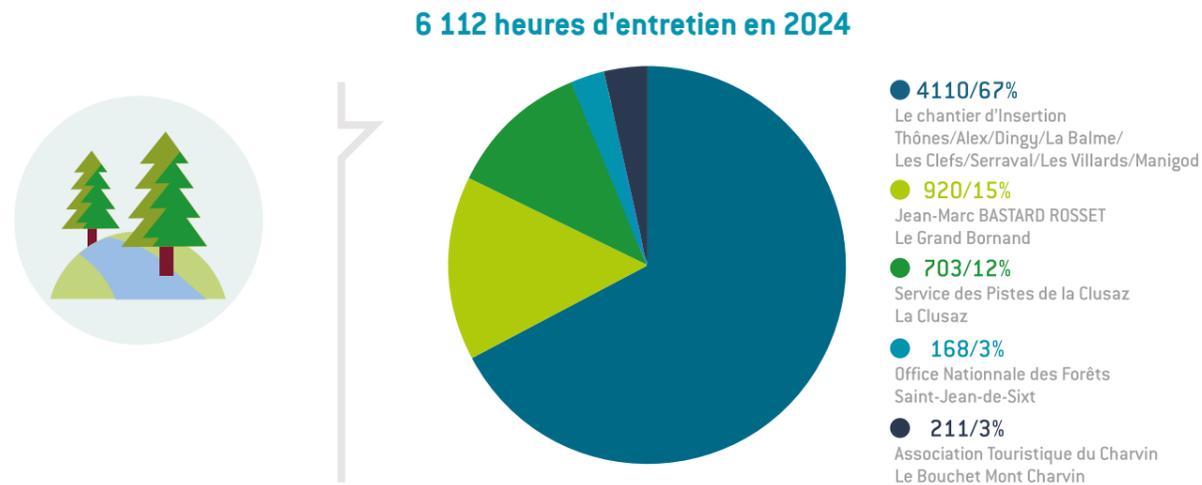
Entretien des sentiers

➤ Le territoire de la CCVT compte à ce jour 780 km de sentiers entretenus et balisés, répartis en plusieurs secteurs gérés par différentes équipes, dont celles issues du chantier d'insertion. L'année 2024 a été marquée par un entretien conséquent, notamment en raison de fortes précipitations au printemps qui ont nécessité des interventions accrues.



Crédit photos @M.DUBOST

➤ Au total, plus de 6 000 heures de travail ont été consacrées à l'entretien des sentiers. Voici la répartition des heures dédiées aux sentiers de randonnée par territoire :



➤ Cette charge de travail significative s'est accompagnée d'un budget dédié pour assurer le fonctionnement (entretien, balisage, fournitures) ainsi que les investissements nécessaires à la pérennisation et à l'amélioration des sentiers du territoire :



Budget sentier réalisé en 2024

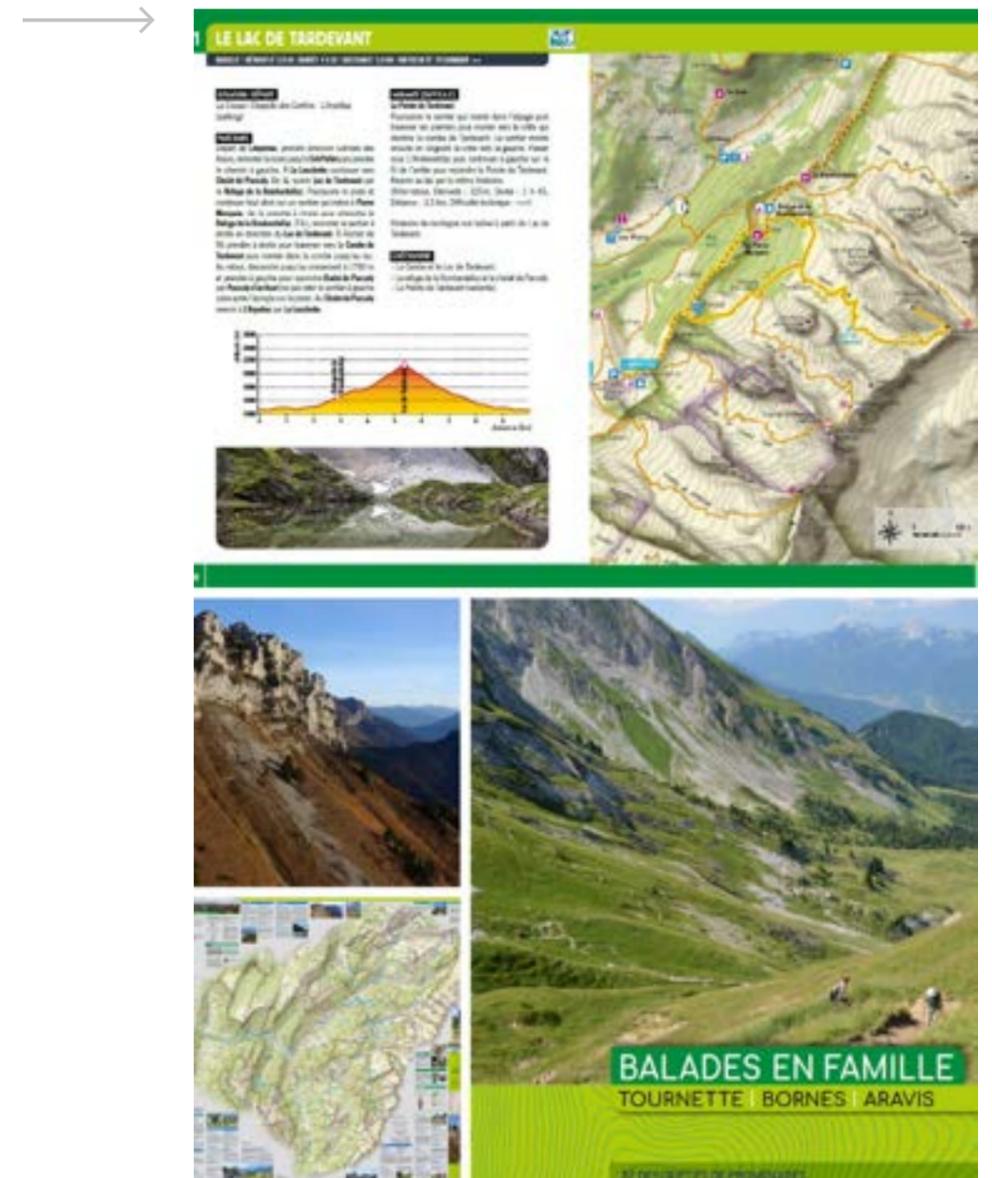
Dépenses d'Investissement	
10 158	
Matériel et installation	10 158
Dépenses de Fonctionnement	
201 632	
Entretien du réseau et balisage	161 653
Maintenance des applications	15 072
Cartes et topo-guides	19 025
Equipements et fournitures	5 491
Autres charges diverses	392
Total Dépenses sentiers 2024	
211 790	

La randonnée en quelques chiffres

➤ En 2024, l'ensemble des supports de valorisation des sentiers a été actualisé afin d'améliorer l'information et l'orientation des randonneurs. Cette mise à jour a concerné :

- La carte randonnée Tournette-Bornes-Aravis,
- Les topo-guides « Balades en famille », « Randonnées sportives et incontournables »,
- La carte VTT du territoire.

Sur le périmètre de la CCVT, les offices de tourisme ont enregistré plus de 10 000 ventes de ces supports en 2024, confirmant l'attrait croissant pour la randonnée et l'importance de proposer des documents adaptés pour valoriser le réseau d'itinéraires.



AXE

04

Renforcer l'accessibilité des Vallées de Thônes en facilitant les mobilités alternatives à la voiture individuelle

MOBILITÉ



STRATÉGIE MOBILITÉ

La CCVT a approuvé le 30 janvier 2024 sa stratégie mobilité à horizon 2030, organisée autour de quatre grandes orientations détaillées en propositions d'actions :



1.
Renforcer l'offre de transports en commun



2.
Favoriser l'utilisation des modes actifs



3.
Accompagner le développement des mobilités alternatives



4.
Harmoniser la politique de stationnement

Cette stratégie découle notamment de l'étude mobilité, réalisée avec le Grand Anancy et le Département de la Haute-Savoie, dont l'objectif était d'améliorer l'offre de mobilité toutes saisons entre Anancy et le territoire de la CCVT.

Cette stratégie a également permis d'entériner les résultats de l'étude d'opportunité et de faisabilité sur la réalisation d'un ascenseur valléen entre Anancy et les stations du Grand-Bornand et de La Clusaz.

A l'issue de la première phase de cette étude, il avait été acté de ne travailler sur l'offre de transport par câble que sur une fourche Thônes - Saint-Jean-de-Sixt - La Clusaz et Le Grand-Bornand et de privilégier l'analyse d'un scénario navette (bus) sur le tronçon Anancy-Thônes.

La 2ème phase a permis d'étudier finement la faisabilité d'insertion d'un transport par câble

entre Thônes et les stations du Grand-Bornand et de La Clusaz en fonction des enjeux de mobilité du territoire et des contraintes actuelles : implantations de stations sur le tronçon et proposition de profils en long optimisés en nombre de bâtiments survolés et temps de parcours.

Au regard des coûts d'investissement (180 millions d'euros hors acquisition foncière) et d'exploitation (5 millions d'euros HT / an à 11,7 millions d'euros HT/an en fonction des périodes d'exploitation), du « faible » report modal estimé (environ 15%) et du manque de compétitivité avec la voiture, le scénario câble comme desserte de l'axe Thônes - stations du Grand-Bornand et de La Clusaz a finalement été abandonné au profit d'une ligne express Anancy - Les Aravis.



Actions prioritaires pour répondre aux enjeux de mobilité sur le territoire : renforcer l'offre en transport en commun sur le territoire

- Offre de transport en commun**
 - Création d'un ligne express entre la gare d'Anancy, la gare de Fringy, La PAE des Glaisins et les fronts de neige des stations
 - Renforcer le cadencement des lignes Aravis bus vers les fronts de neige
- Aménager des infrastructures pour garantir l'attractivité et la faisabilité des offres**
 - Préfigurer la réalisation de parkings relais (P+R) sur le trajet de la ligne express
 - Aménagement de portions en sites propres pour améliorer la circulation sur le trajet de la ligne express et des lignes régulières 152/153

NAVETTES SAISONNIÈRES

➤ Les navettes Aravis Bus ont circulé du 16 décembre 2023 au 21 avril 2024 et du 22 juin au 7 septembre 2024.

L'ensemble du réseau est gratuit sur les 11 communes du territoire.



134 jours



29 lignes



38 véhicules

Une expérimentation a été lancée à l'été 2024 pour desservir, en transports en commun, trois cols du territoire (les Annes, la Colombière et Plan Bois). Un week-end sans voitures au Col des Annes et aux Confins a été testé le dernier week-end d'août. Environ 2 000 passagers ont pu en bénéficier.

➤ La saison d'hiver 2024/2025 a également été préparée avec des évolutions notables :



La desserte de Merdassier
depuis La Clusaz



La desserte du Col des Aravis
sur l'ensemble de l'hiver



Le renforcement des lignes de bas de vallée (V, ABD, M)
en basse saison et jusqu'au 5 mai 2025

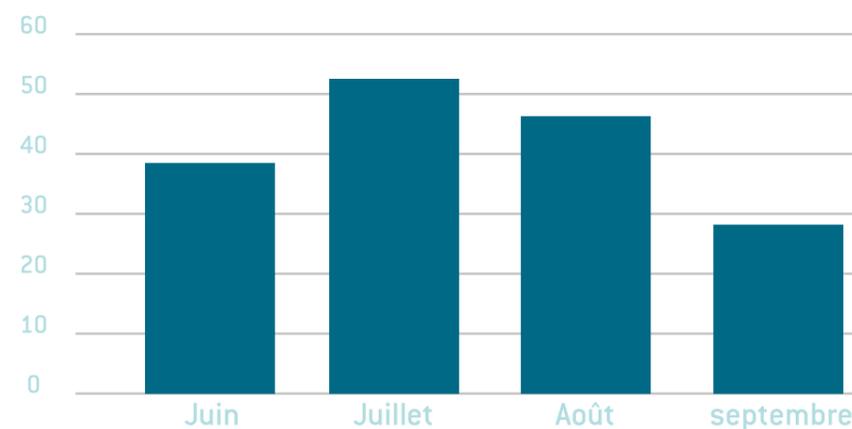


Le doublement de la ligne Interstation
pendant la haute saison

MOBILITÉS DOUCES

La CCVT s'engage en matière de mobilité douce avec la mise en place de plusieurs actions complémentaires à l'étude du schéma directeur des aménagements cyclables en cours de réalisation. L'ensemble des itinéraires ont été validés en Copil, en janvier 2024. La concertation des communes a démarré en 2024 et se poursuivra sur 2025.

➤ L'expérimentation des locations de Vélos à Assistance Électrique (VAE) s'est poursuivie entre juin et septembre 2024 avec 50 VAE mis à disposition des habitants du territoire pour 70 € par mois. Des accessoires étaient fournis tels qu'un casque, un panier et un antivol. Sous réserve de disponibilité, les usagers pouvaient également avoir accès à un porte bébé et une remorque. La CCVT souhaite encourager au changement de comportement en favorisant les mobilités alternatives comme mode de déplacement du quotidien.



TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis 2015, la CCVT organise les transports scolaires par délégation de compétence de la Région



1 311
élèves transportés pour la rentrée 2024



41
lignes de transport scolaire



6
transporteurs
(Alpbus, Ballanfat, Groupement Golliet, Aravis Services, Transdev, Philibert)

Coût : 1 139 812 € financés par la Région + 102 495 € financés par la CCVT.



91 302 €
Recettes liées à la vente des cartes d'abonnement aux transports scolaires



> La CCVT organise chaque année, en partenariat avec L'ADATEEP (Association Départementale pour l'Amélioration des Transports des Elèves de l'Enseignement Public de Haute-Savoie), des journées de sensibilisation sur les bonnes pratiques à adopter lors des déplacements en car scolaire. Ces journées sont à destination des collégiens au sein des établissements du territoire. La journée se décline en deux parties par classe. Une partie théorique avec un discours et des images et une partie pratique dans le car afin de montrer les bonnes pratiques et les règles au sein des véhicules pour les élèves. Cette année, l'intervention s'est déroulée le 2 décembre 2024 au collège des Aravis avec la présence de la Police Municipale, et de Mme RUFFON Christine, élue à la jeunesse de la Commune de Thônes.

GARE ROUTIÈRE 2024

Fréquentation de la gare routière en 2024

7 295
personnes



+400
par rapport à 2023

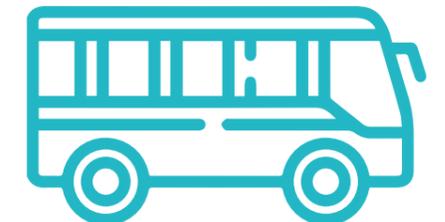
Chiffre d'affaires annuel 2024 lié à la vente de titres de transports

41 475 €



Selon la saison, entre 6 et 23 cars de la ligne Y62/63 passent chaque jour en gare de Thônes

> Début novembre 2024, les premiers travaux du futur bâtiment de la gare routière des Vallées de Thônes ont été lancés.



Montant des marchés maîtrise d'œuvre et travaux

550 294 € HT

Dont 360 211 € de cofinancement
(Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département 74, État, Commune de Thônes)



Dont 190 083 € d'autofinancement CCVT

AXE

05

Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS



L'Alpage école est au cœur des préoccupations d'adaptation du pastoralisme aux évolutions du climat. La CCVT, propriétaire de l'Alpage école et le Lycée de Contamine-sur-Arve, gestionnaire de l'alpage ont mis en place un observatoire agroécologique et fourrager pour conduire des expérimentations avec l'ambition de répondre aux problématiques auxquelles sont confrontés les professionnels du monde agricole et de sensibiliser un public d'apprenants destiné à devenir les professionnels de demain à l'ensemble de ces enjeux.

Le soutien financier pluriannuel de 80% apporté sur la période 2024-2026 par l'Etat, par l'intermédiaire du Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) et par l'Europe par le biais du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) Massif des Alpes permet de donner de l'envergure à l'observatoire et de mener de nombreuses expérimentations.

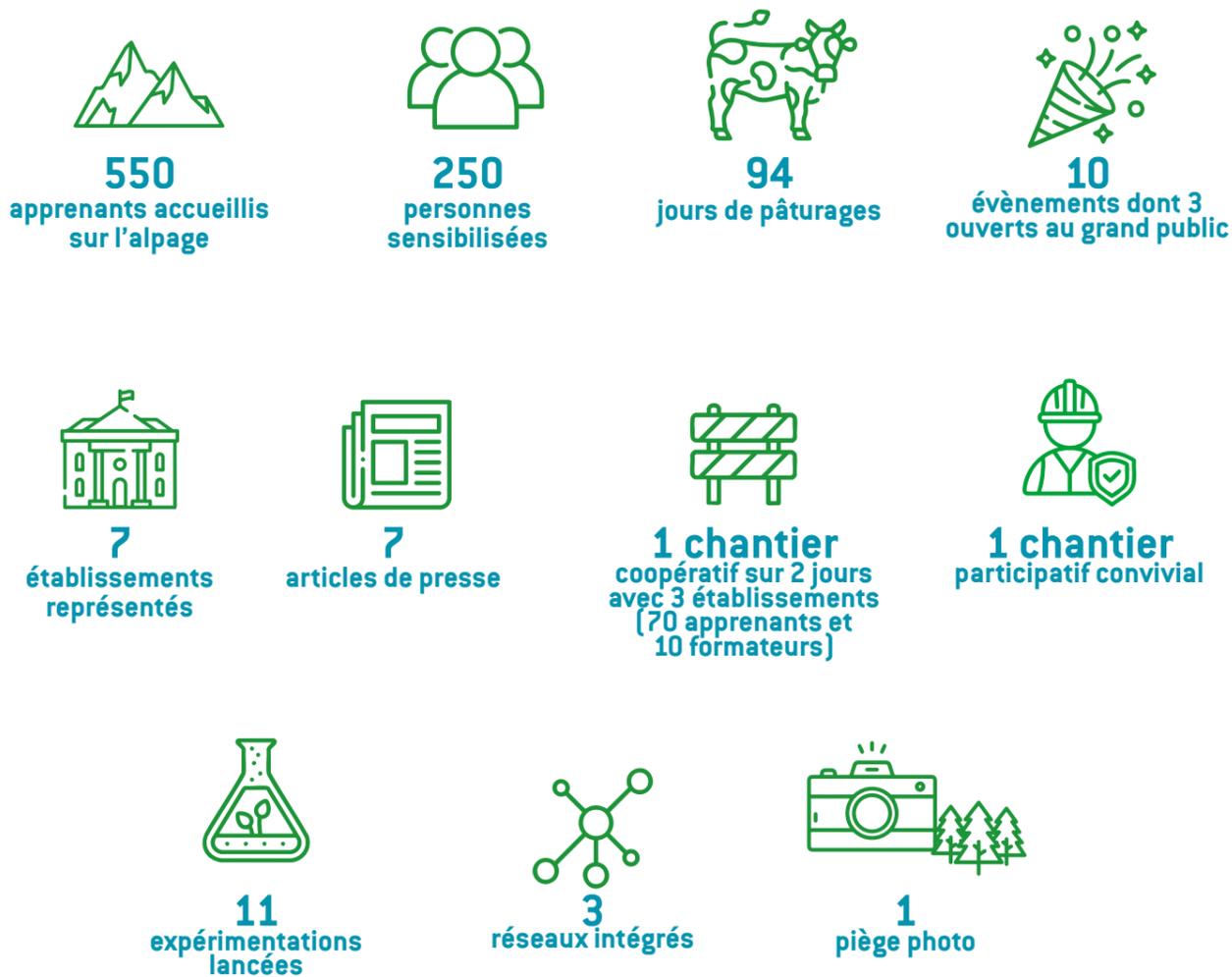
Le projet de « Renforcement et d'intégration de la démarche agroécologique de l'Alpage Ecole dans une dynamique interrégionale »



- > L'observatoire réunit des experts écologues, agronomes, pastoraux, pédologues et hydrologues autour d'une problématique commune de renforcement de la durabilité et de la résilience des systèmes pastoraux dans un contexte de changements climatiques.
- > La vocation pédagogique de l'Alpage école est cruciale pour permettre l'appropriation des résultats des expérimentations auprès de la profession et générer des outils d'aide à la décision reproductibles à plus large échelle.



Les chiffres clefs 2024



Projet financé par



ESPACES NATURELS

Médiateurs nature

> Deux médiateurs nature étaient présents sur le terrain au cours des mois de juillet et août 2024 pour sensibiliser les promeneurs en immersion sur leur lieu de pratique et échanger sur la faune, la flore et les bons comportements à adopter.



Signature du partenariat : Fonds de dotation Eugène et Marie FOURNIER



> Mardi 24 septembre 2024, la CCVT et le Fonds de dotation Eugène et Marie FOURNIER ont officialisé leur partenariat pluriannuel en faveur de la biodiversité en présence des membres du Conseil d'administration du Fonds de dotation et des élus communautaires.

> Les actions soutenues concernent l'amélioration de connaissances et la concertation sur : Les parties-prenantes se félicitent de l'implication d'un acteur économique majeur aux démarches du territoire !



Fête de la Nature 2024

➤ La Fête de la nature est un évènement national de 5 jours consécutifs qui permet de faire découvrir la nature du territoire gratuitement pour tous les publics. Il s'est tenu du 22 au 26 mai 2024 pour la 2ème fois dans les vallées de Thônes.



12
animations
proposées



200
personnes
sensibilisées



14
gîtes à chauve-souris
construits



1 chantier
participatif avec 35
participants



5 hectares
d'alpage fauchés



1 programme
de science participative



1 interview
Radio France Bleu Savoie



5 jours
jours de bonheur et
1000 souvenirs
merveilleux

Atelier « Sauvage de ma rue »



Rue des murailles

Catalogue des animations scolaires

➤ Pour la première fois, la CCVT propose un catalogue de 10 animations pour les scolaires afin de valoriser et de mettre en avant ses compétences auprès des écoles du territoire.

Les interventions proposées sont intégrées dans des cycles de 1 à 5 séances, à la demi-journée, en intérieur (en classe) ou en extérieur. Elles sont assurées par les services de la CCVT et sont gratuites.



Visite du Domaine Clarins

➤ Samedi 28 septembre 2024, des membres de la commission environnement de la CCVT accompagnés par des élus de Serraval ont visité le Domaine Clarins, situé à 1200 m d'altitude dans la combe de Montaubert, aux côtés d'Aurore METRAL, ambassadrice locale en charge du jardin.

Le site fait l'objet d'une ORE = Obligation Réelle Environnementale qui constitue une protection foncière garantissant l'usage de la propriété pour une durée de 99 ans. La gestion du site est confiée par Clarins à Asters, le Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie.

+ d'infos : https://domaine.clarins.com/fr_FR

Des plantes, telles que la gentiane jaune et la mélisse officinale, utilisées dans les cosmétiques de la célèbre enseigne sont cultivées puis séchées localement.



CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

Renouvellement de la charte forestière territoriale

En 2024, la CCVT a engagé le renouvellement de sa charte forestière, initialement élaborée en 2009. Ce document permet de structurer les enjeux forestiers du territoire, associés à un plan d'action pluriannuel (création de pistes forestières, livrets pédagogiques...).

Au préalable, un bilan de la première charte 2009-2022 ainsi qu'un diagnostic de territoire ont été réalisés en 2022 par l'association des Communes Forestières.

> Au cours du printemps 2024, plusieurs temps de concertation à destination des acteurs du territoire ont été organisés avec l'appui technique de l'Office National des Forêts (ONF) et du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) Auvergne-Rhône-Alpes autour des 7 grands axes forestiers identifiés sur le territoire.



> Une synthèse des échanges liés à la concertation a été présentée en fin d'été puis le comité de pilotage a approuvé un plan d'actions pour la période 2025-2035.

Un travail de rédaction des fiches actions sera entrepris en 2025, afin de permettre une signature de la nouvelle CFT Fier-Aravis au cours de l'année à venir.

Le renouvellement de la charte forestière est soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Feader.



Actions 2024

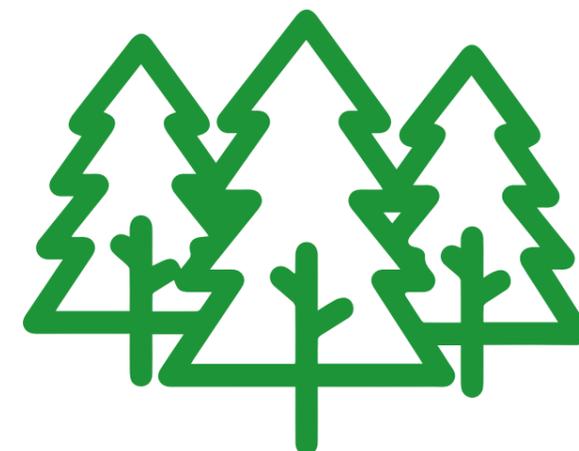
> La CCVT, dans le cadre de sa politique forestière, a apporté son soutien à l'Ecomusée du Bois et de la Forêt pour l'organisation de la Biennale « Au fil du bois » qui s'est tenu du 18 au 20 octobre 2024, évènement de sensibilisation à destination du grand public autour des enjeux de la forêt.



> En 2024, les conventions de partenariats avec l'ONF et le CNPF ont été renouvelées pour animer la création de projets de desserte forestière.



> L'élaboration de la charte forestière est soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le FEADER



AXE

06

Intégrer les enjeux du développement durable et de l'adaptation au changement climatique

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



GESTION DES DÉCHETS

Points d'Apports Volontaires (PAV)

➤ En 2024, la CCVT a mené un programme de travaux en vue d'améliorer les points de collecte des déchets ménagers.

- 1 nouveau point d'apports volontaires complètement enterré a été créé devant l'auto-école de Thônes.
- 5 points existants ont été déplacés afin de répondre aux besoins des usagers.
- 6 sites ont été entièrement rénovés car ils étaient trop vétustes.
- 10 points ont été renforcés par un ou plusieurs conteneurs supplémentaires pour répondre à l'afflux de déchets lié à l'extension des consignes de tri.

8 460 tonnes de déchets collectés dont :



4 968 t d'ordures ménagères



1 694 t pour le verre



1 576 t pour les emballages en plastique et en papier



222 t pour les biodéchets

Déchèteries

➤ Au début de l'année 2024, la CCVT a mis en place de nouveaux contenants dans les déchèteries de Thônes, Saint-Jean-de-Sixt et Dingy-Saint-Clair dans l'objectif de valoriser les déchets issus de l'activité de la construction et du bâtiment.

Financées par une écocontribution, l'évacuation et la valorisation de ces déchets sont effectuées sans frais pour la collectivité. La déchèterie de Manigod sera quant à elle équipée en 2025.

Après une étude sur l'extension des déchèteries diligentée en 2023, un programme de travaux a été formulé afin de rédiger un appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre infrastructure pour l'extension des déchèteries de Thônes, Saint-Jean-de-Sixt et Serraval.

Le montant estimatif total des travaux est estimé à :



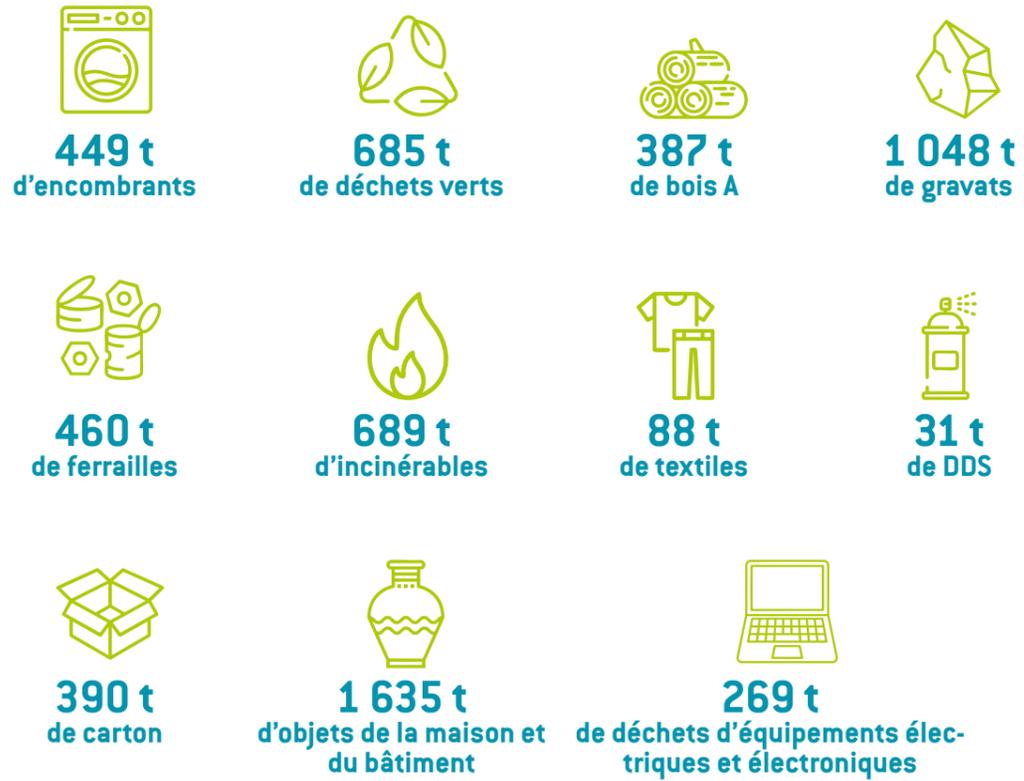
2 188 000 € pour la déchèterie de Thônes



1 530 000 € pour la déchèterie de Saint-Jean-de-Sixt



515 800 € pour la déchèterie de Serraval



Déchets verts et compostage

➤ La CCVT propose un service de broyage des déchets verts, gratuit et à domicile, ainsi que des composteurs à prix préférentiel pour le compostage des déchets organiques.



En 2024, le service déchets, en collaboration avec le Chantier d'insertion Aravis Lac, a créé 20 composteurs en bois de 900 litres afin d'équiper les sites de compostage partagé.

Le bois provient d'une entreprise locale située sur le territoire de la CCVT et le montage a été effectué par le personnel et les encadrants du Chantier d'insertion Aravis Lac.



Communication et sensibilisation à la réduction des déchets

Le tri : pourquoi est-ce important ?

C'est un enjeu de transition écologique permettant de limiter le gaspillage des ressources naturelles et générant des économies pour toutes et pour tous. En 2024, est-ce que tout le monde trie correctement ? Non, on a encore une marge de progression !

DÉPI N°1 On évite les intrus !
 Dans le container **jaune** on met uniquement les **EMBALLAGES VIDES** et **PAPIERS**

- PAS d'objet cassé → Ordures ménagères
- PAS de vêtement → Déchetterie
- PAS d'appareil électriques ou pile → Déchetterie

Les erreurs de tri entraînent des risques pour les agents : coupure ou incendie

DÉPI N°2 On ne jette pas en sac fermé !
 Un sac fermé ne sera pas ouvert au centre de tri. Ça sera considéré comme une **ERREUR** et renvoyé à l'**INCINÉRATION**.

Toutes les erreurs sont renvoyées à l'incinération et facturées au poids !

Votre effort de tri sera gâché !

Trier mieux c'est donc agir pour l'environnement, économiser de l'argent public et garantir de bonnes conditions de travail aux agents !

Exemple de campagne de communication réalisée fin 2024 à destination du grand public concernant le rappel des consignes de tri.

➤ La CCVT organise des animations au sein des écoles, et auprès du grand public et des professionnels.



PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

RISQUES NATURELS

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est, outre un plan d'actions, un projet de territoire au service de la transition énergétique et de l'adaptation aux effets du changement climatique. Il s'agit d'une démarche multithématique qui concerne de nombreux sujets et acteurs. Le PCAET permet d'agir sur les mobilités, les logements, les activités locales, l'agriculture, la biodiversité, la production d'énergie... La démarche est d'autant plus importante que les territoires de montagne sont les premiers impactés par le changement climatique.

- Depuis le début de l'élaboration du PCAET, en 2023, une concertation élargie a été organisée tout au long de la démarche avec les communes et les partenaires. L'année 2024 a été consacrée à l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions, décliné en 4 axes :



Conseil citoyen

- Sur 400 habitants tirés au sort par les communes sur les listes électorales (selon des critères représentatifs du territoire), une quarantaine a répondu positivement, âgés de 24 à 85 ans, à quasi-parité homme / femme, issus des 12 communes du territoire. Ces citoyens ont participé au diagnostic du territoire au travers de leur vécu (séance 1 - juin 2023), puis se sont projetés sur l'avenir et ses enjeux (séance 2 - décembre 2023). Enfin, ils ont approfondi les actions souhaitables pour le territoire et leur mise en œuvre (séance 3 - juillet 2024).

Séminaire PCAET

- Le 22 mars, les élus de la CCVT ont convié Antoine ARMAND, Député de la 2ème circonscription de Haute-Savoie, afin de bénéficier de son expérience de rapporteur pour la Commission d'enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France.



Les territoires de montagne sont particulièrement exposés aux risques naturels en raison de leurs spécificités (altitude, forte pente, urbanisation en fonds de vallées, ...), et sont particulièrement touchés par le changement climatique, qui amplifie ces risques. C'est pourquoi la CCVT met en place une démarche de Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) depuis 2020, avec des actions de sensibilisation de la population, de préparation à la gestion de crise et d'amélioration de la connaissance sur les risques, afin de mieux vivre avec ces risques naturels.

Sensibilisation scolaire

En 2024, environ 190 élèves de Thônes et des Clefs ont été sensibilisés aux risques naturels de montagne à travers séances pédagogiques, visites et projets créatifs. Aux Clefs, les classes du CE1 au CM2 ont découvert les risques locaux et visité le centre de première intervention. À Thônes, les 4^e du collège Saint-Joseph ont étudié ces risques en cours de SVT et ont réalisé par groupes des affiches de prévention, récompensées lors d'un concours.

Exercices de crise

Avec l'appui de la CCVT, les communes de Serraval, des Villards-sur-Thônes et des Clefs ont chacune organisé un exercice simulant une crise liée à des intempéries majeures. En tout, une trentaine d'élus et agents municipaux se sont entraînés à mettre en place les actions prévues dans leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS): alerte, évacuation, accueil d'urgence et ravitaillement.

La CCVT travaille aussi sur l'élaboration de son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), dispositif opérationnel introduit par la loi Matras en 2021 et qui sera obligatoire à partir de 2026. Ce plan permettra de faciliter la mutualisation des moyens et la solidarité intercommunale en période de crise.

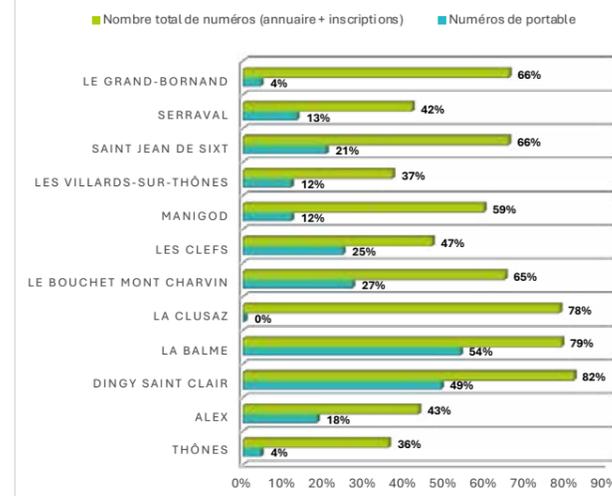
Système d'alerte

Renouvelé pour trois ans, le système d'alerte aux risques majeurs couvre désormais toutes les communes de la CCVT. Ce dispositif permet aux mairies d'informer rapidement les habitants en cas d'événement majeur via téléphone ou SMS.

Journée nationale "Tous résilients face aux risques"

Le samedi 12 octobre 2024, 55 habitants sont venus s'initier gratuitement aux gestes qui sauvent lors des sessions organisées par la CCVT et animées par la Protection Civile de Haute-Savoie, à l'occasion de la journée nationale « Tous résilients face aux risques ».

TAUX D'INSCRIPTION AU SYSTÈME D'ALERTE (DECEMBRE 2024)



Conception d'une maquette de sensibilisation aux risques naturels :

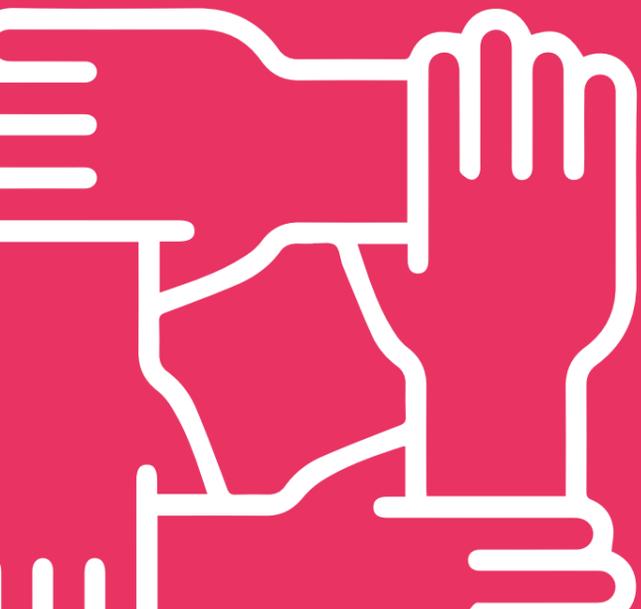
Fin 2024, une commande a été passée à l'entreprise Materia Workshop pour la conception d'une maquette de sensibilisation aux risques naturels, qui servira de support aux actions de sensibilisation. La maquette sera disponible au premier trimestre 2025. Le montant de ce marché est de 19 854 €, financé à 80% par l'Europe et l'Etat.

AXE

07

Une offre de services adaptée aux besoins des habitants

COHÉSION SOCIALE



FRANCE SERVICES

Mission

Depuis son ouverture en août 2021, l'espace France Services des Vallées de Thônes propose à toutes les personnes qui en ont besoin un accompagnement individuel pour la réalisation de leurs démarches administratives du quotidien, principalement réalisées en ligne, et ce pour les 12 services publics partenaires nationaux (CARSAT, CPAM, CAF, DGFIP, France Titres, URSSAF, France Travail, MSA, Justice, France Rénov', Chèque Energie, La Poste).

Ce service, gratuit, apporte une réponse de proximité à la dématérialisation croissante des démarches et aux difficultés que ses usagers peuvent rencontrer dans l'utilisation des outils numériques.

La France Services des Vallées de Thônes permet également à ses usagers d'accéder à un Espace Public Numérique équipé de 4 postes informatiques en libre-service.

Horaires

> Le service accueille ses usagers avec ou sans rendez-vous, du lundi au vendredi, aux horaires suivants :

Jour	Horaires	Horaires	Horaires
Lundi	9h00-12h00	13h30-16h30	
Mardi		13h30-16h30	16h30-18h30
Mercredi	9h00-12h00	13h30-16h30	
Jeudi		13h30-16h30	16h30-18h30
Vendredi	9h00-12h00	12h00-14h00	

Accueil sur et sans rendez-vous
Accueil sur rendez-vous exclusivement

Nombre d'usagers accueillis par commune

> 80 % des demandes traitées le sont pour des usagers résidant sur le territoire des Vallées de Thônes. Ils sont issus de toutes les communes du territoire.

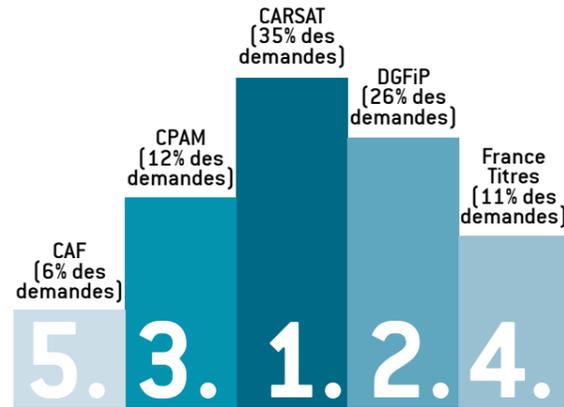
Nombre de demandes traitées

> En 2024, le service a traité plus de 7 900 demandes (évolution par rapport à 2023).



Top 5 des services publics en fonction des demandes traitées

➤ Le classement 2024 des opérateurs partenaires de France Services, selon le nombre de demandes traitées dans l'année, est le suivant :



Espace numérique

- La France Services des Vallées de Thônes contribue à l'inclusion numérique de ses usagers : dans le cadre de son Espace Public Numérique, elle propose des accompagnements individuels, des ateliers numériques, ainsi que, chaque année, une session de formation à l'utilisation des outils numériques.
- Le 10 octobre 2024, elle a également proposé une conférence tous publics sur le thème de la cybersécurité.

Services du département

- Le Pôle médico-social d'Annecy-le-Vieux dispose d'une antenne à Thônes, installée dans les locaux de la CCVT : les assistantes sociales de secteur, le service de la Protection Maternelle et Infantile et le service d'Aide Sociale à l'Enfance y accueillent leurs usagers issus du territoire, sur rendez-vous.



Les assistantes sociales de secteur



Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)



La Protection Maternelle et Infantile (PMI) : accueil des familles et consultations médicales

Permanences d'accueil d'intervenants extérieurs

- La France Services des Vallées de Thônes dispose de 3 bureaux mis gratuitement à disposition d'intervenants extérieurs pour la réalisation de permanences
- En 2024, 18 structures différentes ont eu accès à ces bureaux pour 310 permanences. (Champs d'intervention : accompagnement social et médico-social, insertion professionnelle, accès aux droits)

CHANTIER D'INSERTION

Le chantier d'insertion Aravis Lac offre aux personnes en transition professionnelle une activité salariée, tout en les accompagnant dans un parcours menant à l'insertion socio-professionnelle. Les missions confiées au chantier participent au développement des Vallées de Thônes et à la préservation de l'environnement.

Les travaux

- Le Chantier d'Insertion intervient pour le compte de la CCVT et de ses communes, de communes limitrophes et d'associations locales. Il réalise une grande variété de travaux et prestations : entretien et balisage des sentiers de randonnée, entretien des espaces naturels et de bâtiments publics, travaux de second œuvre du bâtiment, broyage de végétaux pour les particuliers, déneigement des points d'apport volontaire, nettoyage de locaux, manutentions.

TYPE DE TRAVAUX	1 832 heures réalisées en 2024
Environnement/espaces verts	64,5%
Second oeuvre du bâtiment	17%
Entretien des locaux	14,7%
Manutention	3,8%



L'accompagnement socio-professionnel

- Mis en œuvre en individuel et en collectif, il contribue à la levée des freins à l'employabilité : mobilité, budget, santé, niveau de français, accès aux droits, fracture numérique et logement. L'équipe d'encadrement veille à la mise en place d'une coordination de parcours en lien avec l'ensemble des partenaires pour prévenir les ruptures. La remobilisation liée à la reprise du travail ainsi que les formations internes et externes favorisent une montée en compétences. L'élaboration du projet professionnel, les immersions, le suivi et l'étayage lors de l'intégration en entreprise finalisent les moyens mis en œuvre afin de tendre vers un retour à l'emploi durable.

En 2024 : 250 heures d'entretiens individualisés et 110 heures d'ateliers collectifs et formations ont été effectuées.



Atelier estime de soi (LECO Annecy)
Formation en français (Weavers)

L'équipe permanente est constituée de 5 personnes

1
Responsable de service et de l'accompagnement socio-professionnel

1
Responsable adjoint technique

3
Encadrants

+ Le renfort des services ressources de la CCVT

Soit **4.74 ETP** agents permanents permanents pour **12.15 ETP** salariés en insertion en 2024

Au total en 2024, le chantier a accompagné **33 salariés** accompagnés pour un taux de sorties dynamiques à **69%**

Caractéristiques du public accompagné en 2024



17 salariés issus du territoire de la CCVT / 16 salariés issus du bassin d'Anancy



6 femmes / 27 hommes



Bénéficiaires des minimas sociaux



Jeunes de - de 25 ans (dont 3 mineurs)



Personnes de + de 50 ans (dont 2 de plus de 60 ans)



Personnes reconnues travailleurs handicapé

Budget

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	59 729 €	Travaux	247 631 €
Charges de personnel	576 652 €	Subvention :	395 261 €
		• Etat (277 921 €)	
		• Département (73 174 €)	
		• Europe (77 256 € montant à recevoir, susceptible de varier en + ou en -)	
		• Région (16 910 €)	
Autre (Amortissement, intérêt, charges exceptionnelles)	30 826 €	Autre (Investissement, atténuation de charge)	24 315 €
TOTAL	667 207 €	TOTAL	667 207 €

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Le RPE est un service gratuit et accessible à tous. Il s'adresse aux familles en recherche d'un mode d'accueil, aux parents-employeurs, aux assistantes maternelles agréées, aux gardes à domicile et aux candidats à l'agrément. Il s'agit d'un espace dédié à l'accompagnement, à l'information, à l'orientation. Ce service est financé par la CAF et la CCVT.

Un soutien précieux pour les professionnels

- > Le territoire de la CCVT rassemble 41 assistantes maternelles, offrant au total 174 places d'accueil (données décembre 2024).
- > Chaque semaine, le RPE organise trois matinées d'animations collectives pour les assistantes maternelles accompagnées des enfants qu'elles gardent. En 2024, ces activités ont permis l'accueil de 37 assistantes maternelles et 123 enfants.

Professionnelles et enfants ayant bénéficié des animations du RPE en 2024



37 assistantes maternelles



123 enfants

- > Parmi les temps forts : des ateliers d'éveil musical, des animations autour du livre en bibliothèque, des balades-nature, des rencontres avec les crèches locales et la participation à un spectacle intergénérationnel.
- > Pour renforcer la professionnalisation des assistantes maternelles, le RPE propose des formations et des soirées thématiques. En 2024, elles ont notamment participé à des séances « Signe avec bébé », à une conférence sur le sommeil du jeune enfant et à 3 séances d'analyses des pratiques professionnelles. De plus, 5 assistantes maternelles ont suivi une formation de sauveteur secouriste du travail via la MFR du Villaret.



1 conférence



3 séances d'analyse des pratiques professionnelles



1 formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Un accompagnement dédié aux parents

➤ Le RPE joue un rôle clé auprès des familles. En 2024, 79 familles ont bénéficié de ses informations sur les différents modes d'accueil disponibles sur le territoire. Le service facilite les inscriptions sur le portail en ligne de la CCVT et partage la liste des places disponibles chez les assistantes maternelles agréées. Il guide également les parents dans leur rôle d'employeur, en les informant sur leurs droits, obligations et démarches administratives.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) a été signée par le territoire (la CCVT + chacune des 12 communes) avec la CAF de la Haute-Savoie pour la période 2024-2028.

- Cette convention définit le cadre d'une coopération territoriale associant l'ensemble des acteurs concernés pour développer et conforter des équipements et services adaptés aux besoins évolutifs des familles du territoire (prioritairement dans les champs d'intervention de la CAF : petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, inclusion sociale et professionnelle, accès aux droits, accès au logement).
- Elle s'appuie sur un plan d'action pluriannuel 2024-2028, élaboré dans ce cadre, lequel définit 4 grands axes de travail et au total 9 objectifs principaux se divisant en 21 sous-objectifs.



Axes de travail



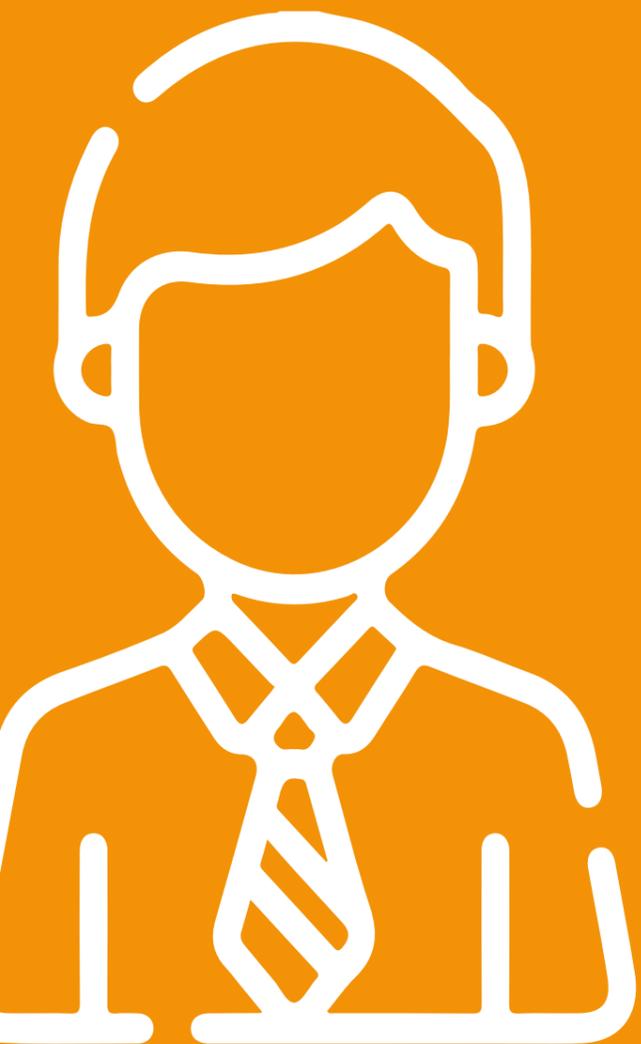
Objectifs principaux



Sous-objectifs



RESSOURCES



RESSOURCES HUMAINES

Effectif au 31/12/2024

 57 agents
18 salariés en insertion de droit privé

Mouvements en 2024 dont promotion interne, avancement de grade et médaillles



- > 6 départs (1 départ retraite / 2 fins de contrat, de période d'essai / 2 démissions et 1 mutation)
- > 8 arrivées sur emplois permanents et 3 remplacements d'agents indisponibles
- > 4 dossiers d'avancement de grade
- > 4 dossiers de promotion interne
- > 4 dossiers de demande de médaille d'honneur régionale, départementale et communale

% ETP par pôle

 TOTAL de 55.9 ETP

- > Administration générale / Ressources : 9.8 ETP - 17.5%
- > Technique : 19 ETP - 34%
- > Aménagement : 9.8 ETP - 17.5%
- > Développement : 6.9 ETP - 12%
- > Social : 10.4 ETP - 19%

 43 agents titulaires
14 agents contractuels

Répartition par genre

 25 hommes
32 femmes

Répartition par catégorie

 Catégorie A : 11 agents
Catégorie B : 14 agents
Catégorie C : 32 agents

Nombre de bulletins de salaires traités (dont élus)

 1 101 bulletins pour 2024.
Soit une moyenne de 92 par mois

Taux d'absentéisme **5.27 %**

Fidélisation (turn-over) **13.7 %**

Nombre de jours
de télétravail **592 jours**

Formations

 Total de 192 jours
(contre 175 jours en 2023)

- > Formation 1^{er} emploi : 9 jours
- > Formation d'intégration : 15 jours
- > Formation hygiène et sécurité : 18 jours
- > Formation tout au long de la carrière : 93 jours
- > Formation de perfectionnement : 40 jours
- > Préparation au concours et examens : 13 jours
- > Webinaire : 4 jours

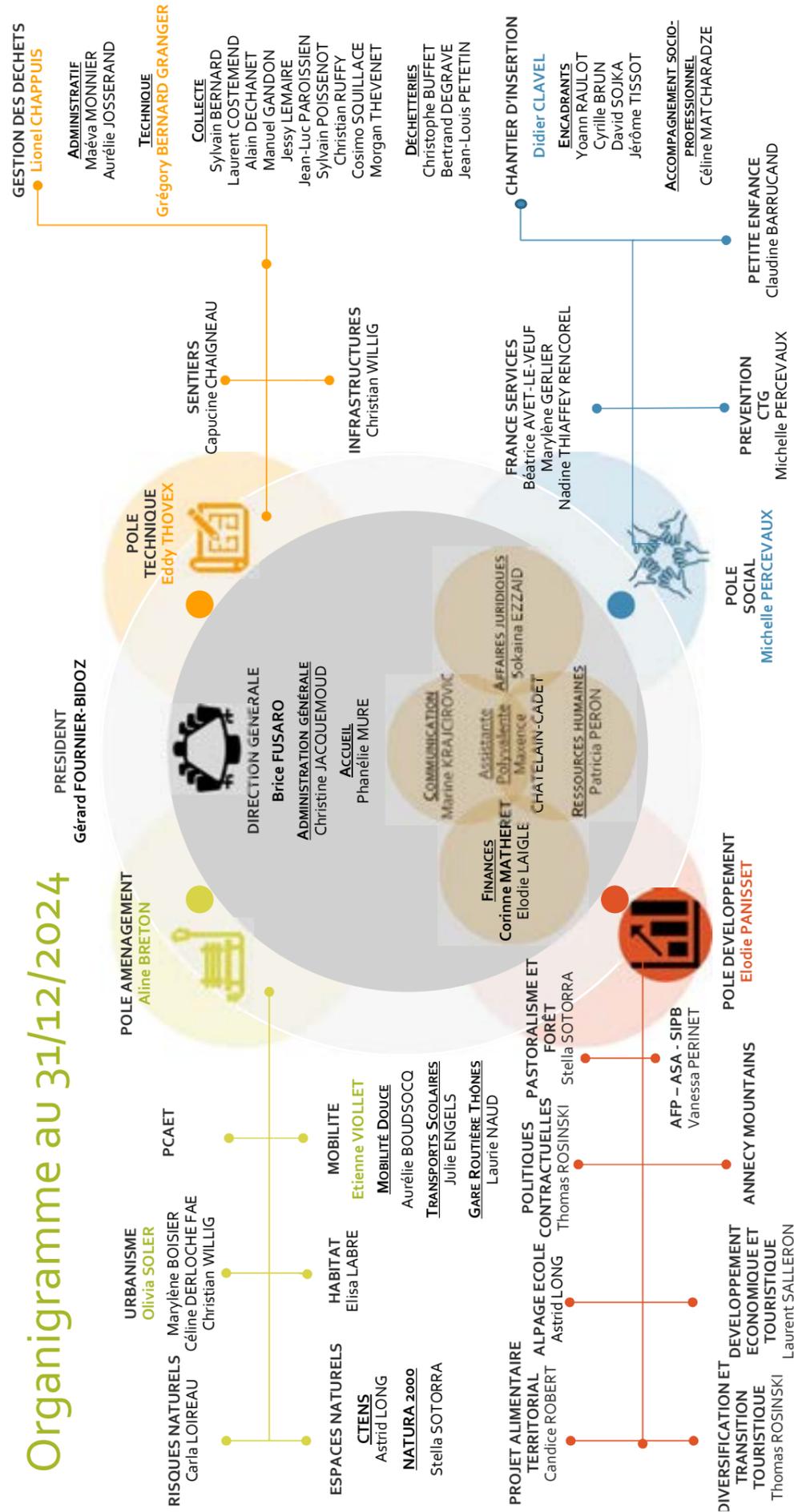
6 formations mutualisées ont été organisées avec les communes du territoire sur différentes thématiques :

- Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
- Connaissance de l'environnement territorial
- Habilitation électrique
- Management stratégique : enjeux de l'intelligence collective, l'impulsion de la conduite de projet
- Prévention et Secours Civiques de niveau 1
- Autorisation de conduite R482 Engins de chantier manuscopique

Création du Comité Social Territorial

- > Installation en date du 15 octobre 2024

Organigramme au 31/12/2024



COMMUNICATION

Bilan Réseaux sociaux



Lancement du projet de refonte :

- Etat des lieux de l'existant
- Réflexions autour des améliorations et des changements à apporter
- Préparation des consultations des agences (sourcing), rédaction du cahier des charges, rendez-vous téléphoniques,
- Etudes des propositions des agences ayant répondu à l'appel d'offres



Facebook

157 publications

1,8k abonnés au 31 décembre 2024



Presse

13 communiqués de presse produits



Journaux intercommunaux

2 parutions janvier et juillet 2024



> 4 930 518 € HT notifiés en 2024

> 4 groupements de commandes coordonnés par la CCVT (avec divers partenaires: toutes les communes du territoire, la communauté d'agglomération du Grand-Anancy, la communauté de communes des sources du lac d'Annecy, le Lycée alpage école)



> 9 consultations pour les communes (écriture du DCE, modèle de CCTP, assistance dans l'écriture de protocole d'accord transactionnel, questions sur la partie relative à l'exécution des marchés publics, réception des travaux, mise en demeure...)

120 131 € recouverts dans le cadre du litige « CGH » depuis 2024



> 19 consultations dont : 3 appels d'offres ouverts et 16 marchés à procédure adaptée



> 3 litiges conclus avec une issue favorable dont : référé suspension, référé provision, action en mise en recouvrement.



Dépenses réelles consolidées 2024 (après retraitements)



Axe 1 Aménagement

245 981 € soit 1 %

dont

- Programme Local de l'Habitat : 133 000 €
- Schéma de Cohérence Territoriale : 112 000 €



Axe 4 Mobilité

4 035 725 € soit 25%

dont

- Navettes Arovis Bus : 2 385 000 €
- Transports scolaires : 1 278 000 €
- Expérimentation location VAE : 55 000 €



Axe 7 Cohésion sociale

1 718 091 € soit 11%

dont

- Chantier d'Insertion : 676 000 €
- Subventions aux associations : 564 000 € (hors tourisme, agriculture et économie)
- Espace France Services : 158 000 €



Axe 2 Économie

973 278 € soit 6 %

dont

- Zones économiques : 723 000€



Axe 5 Patrimoines naturels et culturels

509 202 € soit 3%

dont

- Espaces naturels, Natura 2000 et Forêt : 257 000 €
- Alpage école : 239 000 €



Administration générale

1 563 062 € soit 10%



Axe 3 Tourisme

1 345 983 € soit 8 %

dont

- Aménagement Plaine du Fier et sentiers : 432 000 €
- Office de Tourisme Intercommunal : 383 000 €
- Annecy Mountains : 348 000 €



Axe 6 Transition écologique et énergétique

5 759 939 € soit 36%

dont

- Déchets ménagers : 4 591 000 €
- Contrat de bassin : 356 000 €
- Subvention Passerelle Thônes : 492 000 €

Dépenses réelles de fonctionnement 20 019 403 € (après retraitements)

Charges à caractère général	41 %
Charges du personnel	16 %
Atténuation de produit (FPIC) et reversement de fiscalité aux communes membres (Attributions de compensation)	31%
Charges de gestion courante (contributions GEMAPI, subventions versées...)	8 %
Charges financières	1 %
Charges exceptionnelles	0 %
Provisions pour risques et créances douteuses	3 %

Recettes réelles de fonctionnement 24 188 763 € (après retraitements)

Impôts et taxes	47 %
Autres produits du budget principal (facturations du Chantier d'Insertion, cartes transports scolaires, remboursement (ex : Anancy Mountains), loyers, pesées, vente topoguides, refacturations diverses)	4 %
Produits du service Déchets (Redevances Ordures Ménagères, vente des produits résiduels, soutien des éco-organismes, vente de composteurs et conteneurs...)	19 %
Produit du service Mobilité (refacturations Aravis-Bus, locations vélos...)	0 %
Dotations, participations et subventions (Dotation Globale de Fonctionnement, subventions, allocations compensatrices...)	30 %

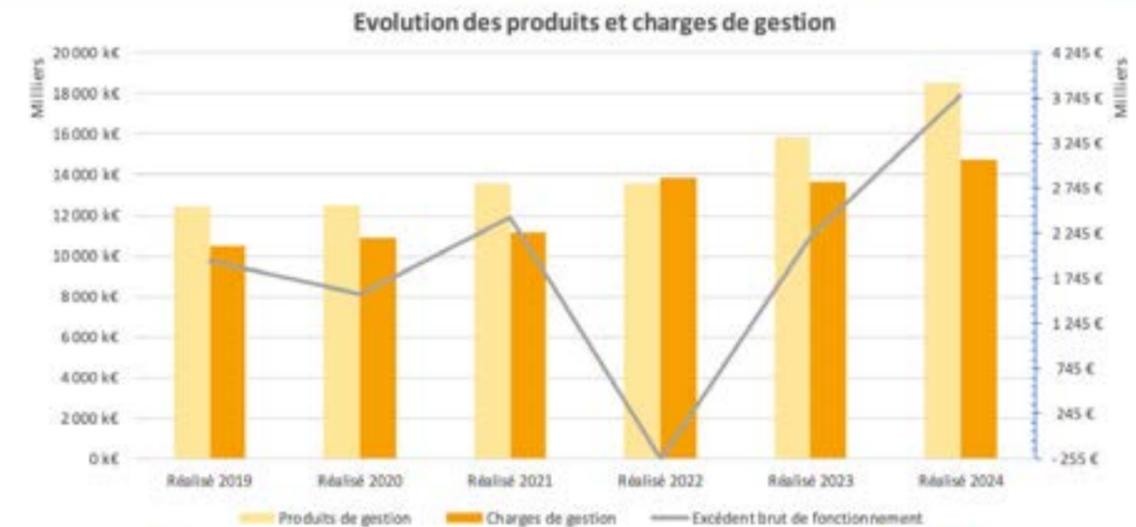
Dépenses réelles d'investissement 2 364 800 € (après retraitements)

Subventions d'équipements versées	21 %
Remboursement de la dette	30 %
Etudes (SCoT), logiciels (Petite Enfance), frais d'insertion	5 %
Equipement - travaux - acquisition de terrains	44 %

Fiscalité et indicateurs financiers 2024

- La hausse de la fiscalité des ménages en 2023 (+86%) et 2024 (+20%) a permis de rétablir les équilibres financiers et de retrouver un Excédent Brut de Fonctionnement (EBF : différence entre produits et charges de gestion) en adéquation avec le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la collectivité.

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Variation 23/24
Produits de gestion	12 400 902 €	12 491 011 €	13 592 106 €	13 594 595 €	15 883 452 €	18 528 969 €	16,7%
Charges de gestion	10 461 348 €	10 917 706 €	11 162 945 €	13 849 475 €	13 685 326 €	14 754 770 €	7,8%
Excédent brut de fonctionnement	1 939 555 €	1 573 305 €	2 429 160 €	-254 880 €	2 198 125 €	3 774 199 €	71,7%



	Taux 2024
Taxe foncière bâti (TFB)	3,00 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	12,97%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	4,25 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	26,61%

Activités du service comptabilité

- Le service finances et comptabilité, composé de 2 agents, assure la préparation et le suivi comptable de l'ensemble des budgets de la CCVT.

CCVT	2024
Délai global de paiement	14,70 j
Lignes de mandats (factures)	8 868
Lignes de titres émis (recettes)	1 562

Tarifs 2024

Tarifs grand public	2024 (en TTC)
Redevance Déchets	164 €
Composteur bois	57 €
Composteur PVC	20,40 €
Composteur partagé - bac bois	33 €
Composteur partagé - 3 bacs + 1 fourche + 1 aérateur	99 €
Composteur partagé - bio seau	3,60 €
Location de vélo mensuelle	70 €
Pesée au poids public	5,20 €
Chenil (nuitée)	10 €
Transport scolaire (année 2024-2025) - Carte annuelle	53 €
Transport scolaire (année 2024-2025) - Duplicata	15 €
Transport scolaire (année 2024-2025) - Participation complémentaire	120 € / enfant en maternelle et primaire Commune du Grand-Bornand
	120 € / enfant en maternelle, primaire et secondaire - Commune de Manigod
	120 € / enfant en secondaire à moins de 3 km - Commune de Thônes

Subventions aux associations en 2024

➤ Les subventions versées aux associations représentent un montant total de 633 595 € pour l'année 2024

ASSOCIATIONS	Montant attribué	
JEUNESSE ET SPORT	188 442 €	
Aravis Ski Compétition	750 €	
Club des Sports de La Clusaz	15 075 €	
Ski Club du Grand-Bornand	7 335 €	
Club des Sports de Manigod	4 830 €	
Détection Ski Alpin de Thônes	2 640 €	
Club des Sports des Villards-sur-Thônes	2 835 €	
Ski Club Saint-Jeandin	3 330 €	
Ski Club de Thônes	1 860 €	
Foyer de Ski de Fond du Grand-Bornand	2 655 €	
Aravis Natation	1 755 €	
Thônes Natation	1 845 €	
Football Club de Thônes	11 100 €	
Football Club des Aravis	7 000 €	
Football Club Dingy Saint Clair	2 700 €	
Aikikai de Thônes	480 €	
Archers de la Vallée de Thônes	1 020 €	
Centre Equestre de Thônes	5 280 €	
Club Alpin Français (CAF) des Aravis	5 310 €	
Golf Club des Aravis	2 070 €	
Association Sportive Féminine de Thônes dite Club féminin	1 920 €	
Gym Thônes Vallée	7 500 €	
Judo Club des Aravis Omnisports	4 680 €	
Rugby Club Thônes Aravis	3 240 €	
Société de Pêche de Thônes - Aravis	1 000 €	
Tennis Club de Thônes	5 205 €	
Tennis Club du Grand-Bornand	1 500 €	
Tennis Club Saint Jean de Sixt	3 240 €	
Thônes Aravis Volley-Ball	1 200 €	
Thônes Basket	9 360 €	
Thônes Handball	2 940 €	
Foyer d'Animation et de Loisirs de Thônes	61 687 €	
Foyer du Parmelan	4 500 €	
Centre d'animation du Bouchet-Serraval	600 €	
ÉCOLES DE MUSIQUE	350 277 €	
Centre de Pratique Musicale de Thônes	Fonctionnement	149 600 €
	Intervention en milieu scolaire (dumistes)	64 000 €
Ecole de Musique des Aravis	Fonctionnement	118 800 €
	Intervention en milieu scolaire (dumistes)	17 877 €
MOBILITÉ	4 000 €	
Vélôpito	4 000 €	

NOS PARTENAIRES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	6 000 €
Association des Producteurs Fermiers de Chevrotin	3 000 €
Union des Producteurs de Reblochon Fermier (UPRF)	3 000 €
AGRICULTURE	5 500 €
Service de remplacement de Thônes	5 500 €
SOLIDARITÉ	63 104 €
ADMR Haute Vallée du Borne et Aravis	9 400 €
ADMR des Vallées de Thônes	13 100 €
SSIAD ADMR Tournette Aravis	5 000 €
Banque Alimentaire de Haute-Savoie	2 304 €
Espace Familles " Grand pas petit pas" - Projet Bambineries	550 €
LIVE Loisirs Identiques Vacances Ensemble	1 500 €
Mission Locale Jeune Bassin Annécien (MLJBA)	11 650 €
Opération Nez Rouge (ONR 74)	500 €
Secours populaire - Comité de Thônes	Fonctionnement
	Ressortissants ukrainiens hébergés à la Présente
	12 000 €
Une vieillesse en Or	1 600€
Secours en montagne Tournette - Aravis	2 500€
SCOLAIRE	872 €
Foyer socio-éducatif du Collège des Aravis de Thônes	872 €
COOPÉRATION INTERNATIONALE	4 600 €
Association des Vergers de la Vallée de Thônes	5 000 €
Foyer d'Animation et de Loisirs Thônes - Rencontre Film des Résistances	5 000 €
Généaravis	300 €
Université Populaire du Pays de Thônes et Aravis	500 €
CULTURE ET PATRIMOINE	10 800 €
Comité de jumelage de La Clusaz - Pama / Kompienga	4 000 €
Solidarité Makoua	600 €



REMERCIEMENTS

PARTENAIRES

Les élus et les équipes de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes remercient leurs partenaires :

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Fédération nationale des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)
SAFER Auvergne-Rhône-Alpes
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
Syndicat Intercommunal du Plateau de Beauregard (SIPB)
Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74)
La Foncière de l'EPF 74
Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes
ASDER
SOLIHA

PATRIMOINE, SPORTS ET CULTURE

Ecomusée du Bois et de la Forêt
Centre de Pratique Musicale de Thônes (CPMT)
Ecole de Musique des Aravis
Associations sportives et culturelles encadrant la jeunesse

SOCIAL

Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Savoie
Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
Les acteurs locaux de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, de la famille et de la solidarité

TRANSPOR

Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR)
Régie des Transports de l'Ain
Agence Ecomobilité

NUMÉRIQUE

Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

ECONOMIE, EMPLOI, INSERTION

France Travail
Réseau France Active
Direction Départementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDEETS)
Initiative Grand Anancy (IGA)
Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA)
Offices de tourisme
Société d'Economie Alpestre 74 (SEA 74)
Association des Fromages Traditionnels des Alpes Savoyardes (AFTA)
Syndicat Interprofessionnel du Reblochon fermier (SIR)
Syndicat du Chevrotin
Union des Producteurs de Reblochon Fermier (UPRF)
Comité agricole du Pays de Thônes
Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA)
Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI)

FORMATION

Ecole Nationale des Industries du Lai et des Viandes (ENILV) de La Roche-sur-Foron
Lycée Professionnel Agricole de Contamine-sur-Arve
Maison Familiale Rurale de l'Arclosan (MFR)
Maison Familiale Rurale du Villaret- (MFR)
ISETA de Poisy
Centre de Formation des Métiers des la Montagne (CFMM)
Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG)

ENVIRONNEMENT

Syndicat Mixte des Glières (SMG)
Fédération des chasseurs de la Haute-Savoie
Association SylV'ACCTES



ASTERS - Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
Pôle d'Excellence Bois
Office National des Forêts (ONF)
Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF)
GEMAPI
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses affluents (SM3A)
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly (SMBVA)
Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA)

INSTITUTIONS

Mairie de Thônes
Mairie du Grand-Bornand
Mairie de La Clusaz
Mairie de Saint-Jean-de-Sixt
Mairie de Dingy-Saint-Clair
Mairie des Villards-sur-Thônes
Mairie d'Alex
Mairie de Manigod
Mairie de Serraval
Mairie des Clefs
Mairies de La Balme-de-Thuy
Mairie du Bouchet-Mont-Charvin
Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis (SIMA)
Union européenne
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Département de la Haute-Savoie
Région Sud
Service de l'Etat du Département de la Haute-Savoie
Le Grand-Annecy et les EPCI du bassin annécien

Alex
Dingy-Saint-Clair
La Balme-de-Thuy
La Clusaz
Le Bouchet-Mont-Charvin
Le Grand-Bornand
Saint-Jean-de-Sixt
Les Clefs
Les Villards-sur-Thônes
Manigod
Serraval
Thônes

